

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

---

SEANCE DU JEUDI 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le 5 mai, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

### Présents

---

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF (à partir de la délibération n° 5), M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU (à partir de la délibération n° 2), Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN.

### Absents ayant donné pouvoir

---

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN (jusqu'à la délibération n° 4 incluse), M. Christian DORANGE à M. Lucien MURZI, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à Mme Maryvonne LOUGHRAIEB (pour la délibération n° 1), Mme Vickie FIOUX REDEUILH à Mme Vanessa BARBANT, M. Franck BEYSSON à Mme Christine CHEVILLARD, M. Andrea IACOVELLA à M. Christophe PION.

### Secrétaire

---

Mme Christine CHEVILLARD est élue secrétaire.

### Adoption des procès-verbaux

---

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### **1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu**

---

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022.

### **2. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Nouvelle composition - Approbation**

---

Monsieur Lassaigue : La Commission Consultative des Services Publics Locaux comporte deux collèges et si le premier collège des élus demeure inchangé, la loi du 21 février 2022 a fait évoluer le second. Auparavant, il s'agissait de représentations d'associations locales évoluant vers des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux qui doivent être nommés par l'assemblée délibérante.

Au regard de cette loi d'application immédiate, il convient d'actualiser la composition de cette commission en désignant cinq membres du second collège. Les élus membres restant en place à savoir pour les titulaires : M. DORANGE, M. BOURGEON, M. BOST, moi-même et M. IACOVELLA, pour les suppléants M. PION, M. GRANGE, Mme LAPALUS, Mme BRUN et M. GERBOT.

Cette commission est consultée chaque année, elle examine les rapports d'activités tels que les Délégations de Service Public comme le chauffage urbain, la restauration, la fourrière, le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les régies financières et les partenariats. Il vous est donc demandé de bien vouloir nommer cinq représentants des usagers et des habitants intéressés par les services publics locaux appelés à siéger au sein de la C.C.S.P.L. aux côtés des élus précités.

Monsieur le Maire : Ainsi je vais vous proposer cinq personnes, cinq Roannais, d'une part Madame Sylvie BLANCHON qui est la Présidente du Conseil Local de Développement, Madame Catherine CHATELET qui est la Présidente du Conseil de Quartier de Mâtel, Madame Hélène LORPHELIN qui est une ancienne fonctionnaire de l'Etat, Monsieur Claude TOTEL qui est un ancien directeur de banque et membre du Conseil de Quartier de Paris ainsi que Madame GUILLERMIN qui est notre ancienne Première Adjointe.

Madame Chevillard : Si c'est la même façon de procéder qu'à Roannais Agglomération, j'aurai un petit peu la même remarque que la semaine dernière qu'on a pu faire, nous on pense au contraire que pour permettre à la population de s'impliquer dans la vie publique, il nous semble quand même nécessaire de faire appel à candidature et pas de nommer, enfin vous nous l'avez dit comme cela la semaine dernière, parce que quand vous dites la semaine dernière qu'on arrive à des systèmes où vous mettez des gens qui n'y connaissent rien, qui n'ont pas d'intérêt particulier et encore moins une compétence, je pense que si on fait appel à la population, ce sont des gens qui ont justement intérêt et qui veulent s'associer à la vie publique donc nous cela nous paraîtrait intéressant de pouvoir faire appel à la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les cinq représentants des usagers et des habitants suivants :

- Mme Sylvie BLANCHON, Présidente du Conseil Local de Développement ;
- Mme Catherine CHATELET, Présidente du Conseil de Quartier Mâtel ;
- Mme Hélène LORPHELIN, ancienne fonctionnaire d'Etat ;
- M. Claude TOTEL, ancien directeur de banque et membre du Conseil de Quartier Paris ;
- Mme Monique GUILLERMIN, ancienne Première Adjointe.

Les Groupes "Collectif 88 %", "A Gauche pour Roanne", M. IACOVELLA "Réussir Roanne Ensemble" et M. PION se sont abstenus.

### **3. Mise en place d'une commission de Délégation de Service Public - Conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres - Approbation**

---

Monsieur Lambert : Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour notre commune de constituer une commission de D.S.P. qui donne notamment son avis sur les candidatures et les offres des candidats lors des procédures de délégation de services publics lancées par notre commune.

Notre ville dispose à ce jour de deux délégations à savoir celle relative à la fourrière automobile et la seconde relative au réseau de chaleur.

C'est la première délégation à savoir l'automobile qui nous concerne aujourd'hui puisqu'elle prendra fin en octobre prochain et que nous devons donc relancer et faire intervenir cette commission de D.S.P., raison pour laquelle il convient désormais d'élire cette commission qui sera constituée pour toute la durée du mandat pour l'ensemble des contrats de concession.

Elle est composée du Maire ou de son représentant, de cinq membres titulaires, de cinq membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'élection à proprement dite, le Conseil doit fixer les listes qui doivent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à prévoir, les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et suppléant et les listes qui devront être déposées à la mairie au moins trois jours avant notre présent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire va donc vous indiquer la composition.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Lambert : Non, nous allons voter alors.

Monsieur le Maire : Ce soir nous devons uniquement délibérer sur ces principes après j'indique simplement que le groupe majoritaire proposera bien sûr, une liste de cinq titulaires et de cinq suppléants.

Ensuite chaque groupe, soit dépose sa propre liste mais avec forcément un titulaire et deux suppléants ou deux titulaires et un suppléant puisque vous n'êtes que trois dans chaque groupe, ou alors vous vous organisez entre vous pour déposer une liste qui permette d'avoir cinq titulaires et cinq suppléants ou en tout cas d'avoir tout le monde de façon à avoir des représentants.

Normalement l'issue des votes, ce n'est quand même pas un mystère, donnera donc quatre titulaires pour la majorité, un pour l'opposition et également la même chose pour les suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes de la commission de Délégation de Service Public :

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à prévoir ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les listes seront déposées ou adressées à la mairie, à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard trois jours avant la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour l'élection des membres de la commission.

#### **4. Renouvellement de la convention de coordination entre la Police Municipale et la Police Nationale - Approbation**

---

Monsieur Bourgeon : Une convention de coordination a été signée par Monsieur le Maire de Roanne et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Loire.

Elle détermine les modalités des actions communes dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

La précédente convention a pris fin le 13 mars 2022, il convient donc de la renouveler pour une durée de trois ans. Cette future convention a évolué en intégrant d'autres missions telles que l'interrogation des fichiers des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules par les policiers municipaux, le protocole de politique pénale territoriale de proximité, la participation au groupe de partenariat opérationnel, la convention de capture des chiens par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Roanne en cas d'absence de la Police Municipale et enfin les conditions d'utilisation du stand de tir de la Police Nationale pour les besoins de formation des policiers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de coordination à intervenir avec l'Etat et Monsieur le Procureur de la République.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## **5. Gestion de la vidéoprotection - Avenant n° 1 avec la Ville du Coteau - Approbation**

---

Monsieur Murzi : La Ville du Coteau, comme vous le savez, a signé en juillet 2021 avec la Ville de Roanne une convention relative à la gestion du système de vidéoprotection.

Aujourd'hui, la Ville du Coteau souhaite étendre sa demande de service en sollicitant le C.P.U. pour de la vidéo-verbalisation relative à des infractions au stationnement et à la circulation routière sur son territoire. Cette nouvelle prestation fera l'objet d'une tarification par la Ville de Roanne dès sa mise en œuvre selon les conditions financières qui avaient été actées lors de la signature de la convention. Il convient de signer un avenant tel qu'il vous est présenté.

Monsieur le Maire : Cela modifie un petit peu la participation financière du Coteau qui réglerait ainsi à la Ville de Roanne 768 € par an de plus.

Madame Chevillard : Nous on votera contre ce rapport parce qu'on est déjà très interrogatif quant à la mise en place, la mise en œuvre de la vidéosurveillance maintenant en plus la vidéo-verbalisation cela nous pose question et faire ce genre de choses, nous la recherche de rentabilité sur ce genre de système cela nous pose problème donc on vote contre.

Monsieur Murzi : Juste pour répondre à Madame Chevillard, tout d'abord toutes les infractions ne sont pas relevées, il n'y a que certaines infractions liées à la sécurité, par exemple les transports de fonds, comme vous le savez c'est un métier à risque et une voiture qui est sur un emplacement de transport de fonds, les transporteurs de fonds sont obligés de descendre à pied donc il y a un risque important d'où par exemple la vidéo-verbalisation c'est un exemple.

On a aussi les stationnements sur trottoir pour les personnes qui sont à mobilité réduite, qui ne peuvent pas, ils sont empêchés d'aller et venir par rapport à un véhicule qui est mal stationné donc on a mis en place cette vidéo-verbalisation.

Je pense que c'est plutôt de la prévention, c'est quelque chose d'intelligent et important pour permettre à certaines personnes qui ont des difficultés de pouvoir justement aller et venir tranquillement sans prendre de risques.

Je ne parle pas des mamans qui ont des enfants avec des poussettes et je pourrais vous en citer pas mal. Voilà pourquoi on a mis en place sur la Ville de Roanne, avec l'accord de Monsieur le Maire, et que d'autres villes suivent un petit peu notre direction dans ce domaine.

Madame Chevillard : J'entends bien ce que vous dites mais dans le même temps je pense qu'il y a quand même un travail de prévention à faire plutôt que systématiquement de la verbalisation. C'est vrai qu'à un moment il y a peut-être des choses à mettre en place alors je ne sais pas, je ne vais pas les inventer ce soir mais il y aurait peut-être des choses à mettre en place au niveau de la prévention plutôt que systématiquement de la verbalisation.

Monsieur le Maire : Vous touchez un point qui m'est cher et qui est sensible. Je serais heureux d'ailleurs que vous nous fassiez des propositions dans ce domaine-là.

Je prends juste l'exemple du stationnement sur les emplacements dédiés aux transporteurs de fonds, il faut savoir que ces emplacements sont payés chaque année par les banques, qui ainsi ont un droit d'occupation pour elles-mêmes et pour elles seules de cet emplacement, donc elles payent pour avoir la liberté de voir les transporteurs de fonds pouvoir venir à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et jamais au même moment pour éviter bien évidemment que des attaques puissent avoir lieu avec des stationnements qui seraient toujours au même moment de la journée. Donc, il faut que ces emplacements soient tout le temps libres parce qu'ils peuvent arriver n'importe où. Lorsque les convois de fonds arrivent, sont en approche pour aller se garer à ces emplacements, s'ils constatent qu'un véhicule est stationné même avec quelqu'un dedans, ils ne s'arrêtent pas pour des raisons de sécurité. Par conséquent, ils facturent à la banque leur passage alors qu'ils n'ont pas pu ni mettre l'argent ni retirer l'argent qui est dans les coffres.

Faire de la prévention, nous avons mis les panneaux de stationnement interdit, nous avons mis que les gens risquaient une amende de 135 €, nous avons mis des croisillons au sol, tout cela n'a pas suffi. J'ai décidé de faire peindre la totalité des emplacements en jaune vif, tout cela n'a pas suffi. Les gens n'ont pas compris. On a décidé de mettre une croix par-dessus avec un immense stationnement arrêté interdit rouge, noir et bleu, cela ne suffit pas et on a toujours des gens qui se garent mais 10 ou 20 fois par jour. Donc, à un moment donné, la prévention oui nous l'avons faite mais quand il n'y a pas d'autre solution et quand vous ne prenez pas 135 €, vous continuez à vous y garer parce que je vais juste déposer une enveloppe.

Hier j'ai interpellé un monsieur qui me disait « mais je dépose mon fils », peut-être monsieur mais vous ne pouvez pas rester ne serait-ce qu'une seconde parce que si dans la seconde qui suit, le transport de fonds arrive, il va passer son chemin parce qu'il voit que vous êtes garé.

J'aime beaucoup le discours qui dit « il faut arrêter de faire de la répression, il faut faire de la prévention » mais quand vous avez mis, je pense, toutes les actions de prévention en œuvre et que derrière, vous avez quand même des gens qui, par incivilité, par non-respect, pourtant on ne peut pas ne pas le rater, à un moment donné il n'y a que la verbalisation.

La verbalisation cela nécessiterait, si nous n'avions pas les caméras, d'avoir des agents qui soient en permanence en train de passer à ces emplacements-là et qui ne pourraient plus s'occuper d'autres emplacements. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de vidéo-verbaliser à partir du C.P.U., les gens dès qu'ils se garent la plaque d'immatriculation est prise et on envoie 135 €. Ce n'est pas par plaisir, puisque je rappelle que ces 135 € ne tombent pas dans les caisses de la ville mais dans celles de l'Etat, donc on n'y gagne rien mais simplement c'est le seul moyen et je reconnais qu'on a des gens qui écrivent, ne sont pas contents mais je peux vous garantir qu'ils ne se garent plus. Une fois que vous vous êtes fait prendre c'est fini.

Par contre je serais très heureux que dès la semaine prochaine vous me fassiez un petit mail avec des propositions de prévention supplémentaires pour voir si on peut aller encore plus loin dans ce domaine.

Comme me rappelle l'Adjoint, on a fait 471 verbalisations en 2021 donc cela en fait un petit peu plus d'une par jour alors que nous avons plusieurs emplacements et je vois, moi qui fait certains trajets, c'est systématique, les gens se garent systématiquement dessus et pourtant c'est jaune vif, c'est interdit de s'arrêter, il y a des panneaux partout et pourtant on s'y met encore.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 33 voix (Groupes Majorité + M. IACOVELLA " Réussir Roanne Ensemble " + M. PION)  
CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88%")  
ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec la Ville du Coteau.

## **6. Lancement des marchés publics - Information**

---

Monsieur Grange : Ce soir nous lançons six marchés dont cinq marchés récurrents. Un marché de fourniture de sources lumineuses, d'éclairages publics bâtiment et signalisation, un marché de fourniture de cercueil destiné à l'inhumation et à la crémation ou autres fournitures funéraires de capotons funéraires et d'urnes funéraires qui seront lancés de 2022 à 2026, un marché de fourniture de matériel de signalisation tricolore et un marché de services de transport par bus pour les besoins de la Ville de Roanne et enfin le dernier marché récurrent concerne le marché d'entretien de toilettes publiques automatisées. Le sixième marché concerne la maîtrise d'œuvre pour le cœur d'îlot à destination d'équipements publics et de logements site République Gambetta qui aura une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **7. Traitement des dossiers de demande d'allocation chômage - Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire – Approbation**

---

Madame Fesnoux : Le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale, que je vous ai déjà présenté lors de différentes délibérations, est en quelque sorte la mini R.H. des collectivités territoriales. Il a pour but de proposer des services optionnels comme par exemple le traitement des dossiers des demandes d'allocation de chômage. La réglementation dans ce domaine est de plus en plus compliqué et c'est pour cela que nous, collectivités, on fait appel au Centre De Gestion pour pouvoir réaliser ces calculs.

Madame Chevillard : On va approuver ce rapport, on regrette simplement mais ce n'est pas du fait de la mairie de Roanne, loin sans faux, que les services publics se vident encore puisqu'on fait appel au Centre De Gestion de la Charente-Maritime et il n'y a rien sur la proximité, c'est à dire le Centre De Gestion de la Loire.

Monsieur le Maire : Je crois que vous n'avez pas tout à fait compris le sujet.

Madame Chevillard : Le service allocation chômage il ne se fait que sur la Charente-Maritime ?

Monsieur le Maire : Non.

Madame Fesnoux : En fait pour vous expliquer les Centres de Gestion peuvent avoir des compétences différentes, c'est-à-dire que par exemple celui de la Loire, il peut gérer les fiches de salaire, la Charente-Maritime les allocations chômage, puisque comme cela ils ont des compétences, ils ont déjà des agents qui sont formés. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous, collectivité de Ville de Roanne, on a besoin d'avoir des calculs d'allocation chômage et on passe par eux, on fait une demande de prestation. Après, d'avoir des personnes dans chaque collectivité, il vaut mieux passer par un service.

Monsieur le Maire : Comme par exemple le Centre De Gestion du Département de la Loire est en train de prendre une compétence qu'il sera le seul à exercer sur les 13 départements d'Auvergne Rhône-Alpes, qui est celui de l'externalisation des fiches de paye. C'est-à-dire qu'une commune par exemple de Haute-Savoie, de la Drôme ou du Rhône, pourra demander moyennant finance sous forme de prestation, à faire faire ses fiches de paie de ses propres collaborateurs par le Centre De Gestion.

On va commencer cette affaire donc dès cette année 2022 et ce sont des emplois supplémentaires qui vont être créés dans le département, en particulier à Roanne, puisque j'ai souhaité que ce soit à Roanne que cette antenne C.D.G. 42 se fasse.

Oui vous avez raison quelque part, on pourrait dire que l'on va prendre toutes les compétences mais nous n'aurons pas la qualification des personnels parce qu'il n'y a pas suffisamment de dossiers à traiter et qu'il vaut mieux faire appel et c'est pour cela qu'on travaille ensemble avec différents Centre De Gestion.

Celui de ce département des Charentes-Maritimes a une expertise dans ce domaine-là et il vaut mieux faire appel à lui, cela ne concerne que très peu de dossiers, la Ville de Roanne si on en a deux ou trois par an cela sera le maximum. On ne peut pas recruter un spécialiste de ces questions parce qu'il n'y a pas de quoi l'occuper avec deux ou trois dossiers, par contre eux, ils ont cette compétence, on la rémunère par le biais de cette convention mais de notre côté, nous allons au niveau du C.D.G. 42, prendre d'autres compétences et ainsi on rendra service à d'autres.

Ce n'est pas une suppression de service public, au contraire c'est une spécialisation qui va permettre au Centre De Gestion de s'organiser, il y en a qui ne veulent rien prendre pour le compte des autres, nous on a fait le choix dans la Loire de prendre des compétences et en particulier celle de l'externalisation des fiches de paie.

Madame Chevillard : Simplement avant quand on faisait appel au Centre De Gestion de la Loire, les collectivités du Département de la Loire ne faisaient appel qu'au Centre De Gestion de la Loire et toutes les compétences étaient présentes au sein du Centre De Gestion de la Loire.



Monsieur le Maire : Oui et non parce que les ruptures conventionnelles cela n'existaient pas avant.

Madame Chevillard : Oui mais au fil du temps. A un moment donné, il y a bien eu toutes les compétences nécessaires au sein du Centre De Gestion de la Loire, or aujourd'hui quand il y a des spécialisations, on les parseme dans toute la France et on fait appel, c'est ce qui nous posait problème.

Monsieur le Maire : Ce que vous dites est juste mais n'est pas pertinent. On ne peut pas maintenir des compétences quand on en n'a pas l'usage, à quoi servirait d'avoir un expert informatique si vous n'avez pas d'ordinateur ? Là c'est pareil, à quoi servirait d'avoir un expert en calcul d'indemnités de rupture conventionnelle si vous n'avez que deux ou trois dossiers par an ? Il vaut mieux concentrer ces expertises à un endroit.

C'est vrai que les Charentes-Maritimes, c'est loin mais après, tout se traite de façon électronique, cela nous permet au contraire de recruter des collaborateurs experts sur d'autres missions qu'on ne pourrait pas faire si on devait répartir nos moyens sur des sujets qui sont très peu utilisés, c'est au contraire une saine gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, via sa convention courant avec le Centre de Gestion de la Charente Maritime, de prendre en charge des dossiers de demandes d'allocations de chômage et d'approuver la convention à intervenir avec le C.D.G.42.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

M. Nicolin, Président du Centre De Gestion de la Loire et Mme Fesnoux, Administrateur, n'ont pas pris part au vote.

## **8. Création d'un Comité Social Territorial commun avec le C.C.A.S. et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de travail - Approbation**

---

Madame Bernier : Le décret du 10 mai 2021 oblige désormais les collectivités employant au moins 50 agents de créer un Comité Social Territorial qui vient de la fusion du C.H.S.C.T. et du C.T.. Cette nouvelle instance gardera le même fonctionnement. Il a été considéré l'intérêt de créer un C.S.T. commun pour la Ville de Roanne et le C.C.A.S.. Les effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servent à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel à savoir 514 agents dont 252 femmes et 262 hommes.

Monsieur le Maire : Ce sont les mêmes qui siègent aujourd'hui qui siègeront au C.S.T..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S. et d'instituer en son sein une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, de fixer le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial à 6 titulaires et 6 suppléants, de fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial à 6 titulaires et 6 suppléants, d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le Comité Social Territorial sur toutes les questions sur lesquelles cette instance émet un avis, de fixer le nombre de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée à 6 titulaires et, au maximum, à 12 suppléants, de fixer le nombre de représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée à 6 titulaires et, au maximum, à 12 suppléants et d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par la formation spécialisée sur toutes les questions sur lesquelles cette instance émet un avis.

## **9. Mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022 - Approbation**

---

Madame Lupu Bratiloveanu : Les prochaines élections des représentants du personnel auront lieu le 8 décembre 2022 et les agents vont devoir élire leurs représentants aux Commission Administrative Paritaire, Commission Consultative Paritaire et au Comité Social Territorial.

Comme il est proposé de recourir exclusivement au vote électronique pour ce scrutin, après consultation, la Ville de Roanne a choisi le prestataire « Legavote » pour l'organisation de ces élections. Il faut savoir que le mode de scrutin a été présenté et adopté au Comité Technique de 2022 donc il ne reste plus qu'à demander au Conseil Municipal de bien vouloir recourir au vote électronique par internet pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022 et de retenir la société "Legavote" pour l'organisation de ce scrutin.

Monsieur Vanhecke : J'aurais voulu avoir des précisions concernant la manière dont a été sélectionnée cette société qui est une société lyonnaise, est-ce qu'il y a eu d'autres prestataires concernant cette élection électronique ? C'est un sujet important et ce n'est pas rien comme mise en place d'élection, cela est ma première question, la désignation.

D'autre part, est-ce que l'on peut avoir accès à un cahier des charges concernant cette mise en place d'élection qui est assez récente ? Comment va se passer par rapport au personnel cette élection ? De quelle manière ? Est-ce que c'est ordinateur personnel ? C'est au travail ? Est-ce qu'il y a du temps libéré pour aller voter sur un ordinateur placé spécifiquement ? C'était avoir un cahier des charges et puis quel est le coût de cette organisation, de cette société par rapport à cette mise en place ?

Monsieur le Maire : Cette société a été choisie après consultation, mise en concurrence, la prestation est équivalente à peu près, je n'ai pas le chiffre précis, mais 5 000 € qui se partagent avec Roannais Agglomération.

En ce qui concerne les votes, ils auront lieu durant une semaine et les gens pourront voter aussi bien de leur ordinateur personnel, de leur tablette, de leur téléphone que de l'ordinateur s'ils sont au travail, mais il n'y a pas de temps dédié spécifique qui soit offert pour voter considérant que cela devrait prendre quelques minutes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir au vote électronique par internet pour le scrutin du 8 décembre 2022 et de retenir la société LEGAVOTE pour la mise en place du vote électronique lors des prochaines élections professionnelles.

## **10. Festiv'Été 2022 – Programmation - Approbation**

---

Madame Rotkopf : On va mettre un peu de soleil dans ce Conseil Municipal puisqu'il peine un peu à arriver. Je vais vous parler évidemment du programme des festivités de cet été, qui comporte plusieurs volets, les jeudis live et les jeudis mix, Roanne plage, qui vont faire l'objet de cette délibération mais la fête de la musique et le 14 juillet viendront étoffer ce programme et feront l'objet de délibérations séparées.

Les jeudis live vous les connaissez, ils sont maintenant un rendez-vous incontournable des Roannais, cette année nous vous donnons 9 rendez-vous entre le 30 juin et le 1<sup>er</sup> septembre puisque le 14 juillet étant un jeudi, il fera place aux festivités du 14 juillet et surtout au célèbre bal de la Place des Promenades, donc 9 éditions, vous avez dans la délibération le nom des groupes.

Nous avons étoffé l'année dernière cet événement avec les jeudis mix, c'est une estafette équipée d'un disque jockey qui avait animé tour à tour la Place des Promenades, la place Maréchal de Lattre de Tassigny et les Bords de Loire.

Cette année la nouveauté c'est que l'estafette posera ses roues dans le quartier Mulsant et une date va être élaborée. On est en train de discuter avec le Conseil du Quartier puisqu'on travaille avec eux pour en faire une véritable animation, peut-être le 7 juillet mais à mettre entre parenthèses, on reviendra vers vous et on vous donnera le programme exact lors d'une conférence de presse qui arrivera dès que nous aurons bouclé l'entièreté du programme.

Roanne plage, là aussi c'est un rendez-vous connu des Roannais, qui se déroule maintenant aux Bords de Loire entre les mois de juillet et d'août, 4 concerts gratuits cet été les 8 et 22 juillet, les 5 et 19 août et tout un programme d'animations gratuites, des initiations que ce soit de la danse orientale, de la capoeira ou des sports comme le kayak ou le paddle, des jeux d'animation en bois, des bains sonores collectifs Monsieur le Maire, c'est nouveau.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que c'est ?

Madame Rotkopf : Je ne sais pas, vous nous raconterez quand vous y serez allé.

Monsieur le Maire : On veut savoir ce que c'est maintenant.

Madame Rotkopf : C'est un bain donc cela se passe dans l'eau, sonore il y a de la musique, collectif on est à plusieurs, non ce n'est pas cela ? Je ne sais pas ce que c'est moi non plus. C'est une relaxation sonore, j'ai besoin de me relaxer je vais y aller, c'est moi qui vais y aller, j'ai besoin de me détendre. Tous ces événements sont élaborés en collaboration avec le service des Sports de la Ville de Roanne que l'on remercie de sa collaboration, un plan de communication comme chaque année complet est mis en œuvre.

Monsieur le Maire : Madame Chevillard vous allez faire un bain sonore.

Madame Chevillard : Oui je veux bien. Concernant ce dispositif d'animation c'est sûr que c'est très intéressant notamment pour les personnes qui ne peuvent pas partir en vacances. On regrette, encore une fois parce qu'on l'avait déjà dit l'année dernière, ces animations se situent toujours aux mêmes endroits et il y a des quartiers qui sont complètement oubliés. Je ne sais pas mais est-ce qu'il faut aller vers ces quartiers pour leur proposer des choses ? Mais en tout cas que ces quartiers puissent prétendre à des animations aussi durant l'été.

Puis peut-être une deuxième chose aussi sur l'aspect musical, est-ce qu'il y aurait possibilité de travailler avec, enfin d'impliquer un petit peu plus, on est toujours nous dans l'implication, d'impliquer plus les associations dans le cadre de la programmation ? C'était nos interrogations.

Madame Rotkopf : Je vais commencer par la deuxième question, effectivement nous avons et c'était je crois bien noté dans l'appel à projet en tout cas concernant les jeudis live, des groupes locaux mais je crois pour tout en général y compris pour Roanne plage, au moins un des artistes est issu du territoire, c'est une condition indispensable pour pouvoir prétendre à faire partie de notre programmation, c'est le premier point.

Pour le qui est des quartiers, nous avons une nouveauté cette année c'est le quartier Mulsant, en collaboration et en adéquation avec le Conseil de Quartier. Nous avons approché le Conseil de Quartier Clermont, c'est plus compliqué avec eux, je pense qu'ils sont un peu moins structurés, les animations sont moins évidentes à mettre en place, il est vrai que le lieu à déterminer n'est pas non plus naturel, puisque que ce soit place Victor Hugo ou sur toutes les places que l'on a trouvées, on a des établissements qui reçoivent du public.

Le quartier Mulsant nous a proposé et c'est une très bonne idée, de mettre à disposition des tables et des chaises pour que chacun puisse venir avec un pique-nique donc cela va vraiment être une vraie nouveauté, cela va nous servir un peu de galop d'essai aussi et effectivement notre ambition c'est d'aller dans les quartiers et d'étoffer ce programme alors ce qu'on espère c'est que cela fera des petits et que les autres Conseils de Quartier lèveront le doigt pour qu'on puisse dupliquer l'expérience de la rue Mulsant.

On a bien écouté l'idée, on l'avait mais vous voyez on est d'accord, c'est une bonne idée et nous la mettons en application dès cette année, on montera en puissance et avec plaisir. On a tendu la main au Conseil de Quartier du faubourg Clermont, on espère qu'ils répondront l'année prochaine.

Monsieur Gerbot : Une petite question parce qu'au niveau du Parc ce n'était pas possible par exemple ?

Monsieur le Maire : Il faut voir Monsieur Gerbot que d'abord, pourquoi le Parc ? Pourquoi pas autre chose ? Pourquoi pas Clermont ? Pourquoi pas le Mayollet ? C'est difficile, ce que je remarque c'est que nous avons fait des efforts financiers importants pour avoir sur la place de la Loire, de quoi accueillir tout ce type d'évènements, parce qu'il faut des moyens logistiques, il faut de l'énergie, il faut des toilettes ... il faut avoir tout ce qui est nécessaire pour pouvoir accueillir des festivités comme cela. On ne peut pas les mettre partout, ou derrière il faut apporter une logistique supplémentaire.

Par ailleurs, en termes de fréquentation, ce que je remarque c'est que depuis que nous avons mis en service la nouvelle place de la Loire, les Bords de Loire 1, la fréquentation est extraordinaire et elle vient de partout, c'est à dire que nous serions à Lyon je peux comprendre que d'aller de la Duchère jusqu'au parc de la Tête d'Or c'est compliqué, quand vous êtes à Paris je dirais du Bois de Boulogne jusqu'au 20<sup>ème</sup> arrondissement c'est compliqué, mais franchement en plus on est quand même dans une ville où à la limite tout peut se faire à pied, si les gens n'ont pas de moyen de locomotion tout peut se faire à pieds, à tel point qu'on connaît tous bien Roanne je pense.

Vous êtes élu de cette ville, nous sommes élus de cette ville pour les uns depuis plus longtemps que d'autres mais on connaît quasiment tous les Roannais et on les croise dans un quartier ou dans un autre donc il n'y a pas de frontière et je ne souhaite pas qu'on puisse mettre des frontières bien sûr dans notre ville.

Il faut donc choisir les quartiers qui sont les plus à même de pouvoir organiser ce genre de choses, cela ne veut pas dire qu'il faut qu'il y ait des exclusivités et c'est la raison pour laquelle par exemple à la demande du Conseil de Quartier de Mulsant on a décidé de faire une expérimentation avec l'estafette. Si cela fonctionne pourquoi pas ? Mais je dois reconnaître aussi que chaque fois qu'on a essayé, d'ailleurs cela avait été fait sous le mandat de Madame Déroche de faire par exemple un marché au Parc et cela a été un échec, tant au niveau de la fréquentation qu'au niveau des commerçants eux-mêmes, donc si c'est pour organiser des choses qui ne fonctionnent pas, tout cela pour se dire on va vraiment essayer d'être partout, cela peut être à mon avis compliqué, donc il vaut mieux mettre des moyens pour que cela fonctionne bien et là on a trouvé un bon équilibre à cet endroit, ce qui ne veut pas dire que tout se passera là-bas.

Madame Chevillard : Par rapport à ce que vous dites et ce qui me paraît intéressant, il y a bien besoin d'aller vers et d'impliquer pour les jeudis live, j'ai bien entendu que c'était des groupes locaux qu'il y ait au moins une personne, mais nous on est plus dans l'implication des associations et de la population dans la démarche pour que les choses puissent avoir de l'intérêt et que les gens puissent y participer. Dans les quartiers, si on implique les gens à mon avis, cela ne peut que réussir mais cela demande une implication et d'aller vers eux.

Madame Rotkopf : A Roanne plage ce ne sont que des associations roannaises qui présentent l'animation donc on travaille vraiment étroitement avec elles et c'est le cas depuis des années, là-dessus on est bien dans les clous, pas de souci.

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire, juste une question, quand on va au jeudi live cela finit vers, je ne sais pas, 22 heures à peu près, à cette heure-là il n'y a plus de bus, je prends le bus donc je le sais, les bus sont arrêtés, est-ce qu'il y a des navettes pour rentrer, je sais pas en direction du Mayollet ?

Monsieur le Maire : Il y a un système de bus à la demande.

Madame Dumoulin : D'accord OK je ne savais pas merci.

Monsieur le Maire : Après, oui on communique dessus, cela commence à 19 heures les jeudis live, on n'est pas obligé d'attendre qu'il n'y ait plus de bus, on peut aussi s'arrêter à 21h45 pour ceux qui veulent absolument prendre le bus, la ligne régulière. Comment ?

Madame Dumoulin : *hors micro*

Monsieur le Maire : Oui j'ai bien compris mais le retour c'est-à-dire que vous dites à partir de 22 heures il n'y a plus de bus, oui on peut aussi se dire « tiens je sais qu'à 22 heures il y n'a plus de ligne régulière je vais peut-être rentrer à 21 heures 45 » et sinon il y a le bus à la demande si on veut aller jusqu'au bout de la prestation.

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire enlevez-moi un doute, à partir de quelle heure il n'y a plus de bus de ligne normale à Roanne ?

Monsieur le Maire : Cela dépend des lignes.

Madame Dumoulin : Cela dépend des lignes, je vérifierai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'organisation des concerts, animations musicales et spectacles pendant la période estivale sur les lieux cités, d'approuver la programmation, et de signer les contrats inhérents à ces animations et concerts.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## **11. Festival Roanne Table Ouverte – 20ème édition – Octobre 2022 – Programmation – Tarifs – Partenariats - Approbation**

---

Monsieur Banchet : Je suis tellement content de présenter cette délibération. Depuis 2003, le festival Roanne Table Ouverte est un évènement incontournable dans le roannais en mêlant spectacles vivants et gastronomie, il est l'occasion de soutenir durant un mois les acteurs de la restauration ainsi que le spectacle vivant sur notre territoire.

Pour la 20<sup>ème</sup> édition une centaine d'évènements sont programmés dans une cinquantaine de lieux différents. Le festival prévoit cette année près de 80 dîners spectacles dans les différents restaurants partenaires tout au long du mois d'octobre, 4 dîners dans le noir sont programmés dans le restaurant « Ma Chaumière » en collaboration avec les associations « Nos Ailes Froissées » et « Mon Regard ».

La Ville de Roanne prend en charge la programmation artistique ainsi que les frais relatifs à l'accueil des artistes. Les restaurants s'acquitteront d'une participation financière comme l'année dernière calculée selon la capacité d'accueil, les modalités seront précisées dans la délibération.

A ce sujet une modification a été apportée sur vos délibérations avec une ligne supplémentaire, pour les menus au-delà de 80 € si besoin.

Le festival sera lancé par sa traditionnelle soirée de dégustation qui aura lieu le 3 octobre aux Halles Diderot. Deux séances sont organisées à 18h30 et à 21h et 500 personnes pourront être accueillies. A chacune d'entre elles le billet d'entrée reste au tarif de 20 €, pas d'augmentation depuis l'année dernière, avec un tarif réduit pour les commerçants des Halles et pour les achats de plus 20 places.

Après deux années d'absence, la cérémonie de clôture sera de retour au Scarabée le vendredi 28 octobre, organisé en partenariat avec « les Tables Roannaises » et « l'association Vinicole Roannaise ». Cette soirée festive s'articule autour de deux thèmes : la Provence et l'Asie. Elle se clôturera dans une ambiance Dance Floor, les billets demeurent au tarif de 35 € et seront commercialisés par les Tables Roannaises.

A cette occasion, la Ville de Roanne célébrera aussi le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Piatra Neamt, en accueillant une délégation de nos villes jumelles. D'autres événements ponctuels ponctueront le festival, les apprentis cuisiniers du C.F.A. réaliseront une démonstration culinaire sur la place du Marché comme l'année dernière, des événements seront organisés dans différents équipements culturels de la ville ainsi qu'au Centre Hospitalier. Par ailleurs, des rendez-vous du terroir, une dictée gourmande à la bibliothèque du Musée et d'autres animations, notamment en lien avec le Conseil de Quartier Bords de Loire sont prévus.

Un budget prévisionnel pour cette édition s'élève à 133 000 € plus 25 000 € de communication. Ce n'est pas 25 000 € c'est plus 27 000 €. Une démarche de mécénat et de partenariat est proposée pour attirer les financements prévus, quand on parle de gros sous tout le monde écoute.

Monsieur le Maire : Si je vous ai bien entendu M. l'Adjoint en charge de la Culture, vous avez dit « quand on parle de gros sous tout le monde écoute », il me semble que la phrase exacte pour le pacha c'est « quand on parle du pognon à un certain niveau tout le monde écoute ».

Monsieur Banchet : C'est plutôt grammatical.

Monsieur le Maire : A partir d'un certain chiffre tout le monde écoute, c'est plutôt cela.

Monsieur Banchet : Oui tout à fait.

Monsieur le Maire : Jean Gabin alors revenons à nos moutons.

Madame Chevillard : Alors on en a parlé aussi en commission Culture, même si ce festival permet une valorisation des chefs étoilés, des produits locaux et des restaurants locaux, ce qui nous paraît très intéressant, les tarifs appliqués sont relativement élevés, et ce festival est pour les personnes qui ont des moyens, des revenus relativement aisés.

On l'a déjà demandé, ce serait intéressant qu'on puisse, M. Banchet je reprends votre terme de l'autre jour en commission Culture, démocratiser ce festival et permettre aussi à une partie de la population qui n'a pas des moyens aussi aisés, d'avoir aussi ce genre de restauration et spectacles en même temps.

Cela nous paraît intéressant de pouvoir essayer de trouver des solutions pour que tout le monde, en tout cas une majorité de Roannais puisse y prétendre.

Monsieur le Maire : Il faut bien comprendre Mme Chevillard que Roanne Table Ouverte, ce n'est pas que les dîners spectacles. Si vous avez bien écouté, c'est effectivement 90 dîners spectacles avec certes des tarifs qui ne sont pas à portée de bourse de tout le monde, on en convient, mais c'est aussi des rendez-vous du terroir, au Centre Hospitalier par exemple aussi il y aura un repas et sans surplus donc pour les gens qui sont malheureusement hospitalisés ce jour-là, et la soirée aux Halles qui est quand même à un tarif tout à fait abordable ..., c'est le C.F.A. sur le marché.

Je veux dire on a déjà des choses qui sont à portée de toutes les bourses. Je pense qu'on satisfait déjà vos exigences de ce côté-là, maintenant vous avez aussi des prestations qui sont à des tarifs plus élevés, mais qui sont à des niveaux de prestation, on ne peut pas à un moment donné payer des repas dans des restaurants en dessous des prix de revient sauf à ne pas payer les personnels, sauf à ne pas avoir des produits de qualité, donc si on veut effectivement abaissé le niveau des tarifs, cela peut aussi entraîner d'autres conséquences.

J'observe que c'est quelque chose qui revient assez régulièrement, j'ai été invité, j'ai reçu l'invitation cette semaine de quelqu'un que vous connaissez bien, qui fait partie de votre obédience philosophique, il s'agit du Président du Grand Lyon qui est Bruno Bernard. Il m'a invité gentiment d'ailleurs, aux Nuits de Fourvière pour le 2 juin, accueil à partir de 18h15, cocktail jusqu'à 19h30, dîner servi à 19h30, 22h représentation au Grand Théâtre « Le tartuffe ou l'hypocrite ». Je ne sais pas s'il m'a invité par rapport au titre de la pièce, je ne sais pas et je ne vais pas rentrer dans ce débat. Je suis invité donc je ne paye pas, je ne pourrais pas y aller d'ailleurs, mais savez-vous à combien est le tarif ? Il est établi à plus de 200 € par personne, donc je veux bien que le groupe 88 nous donne des leçons pour dire il faut faire, mais appelez M. Bernard, dites-lui qu'il faut qu'il ait un tarif aussi à toutes les bourses y compris aux Nuits de Fourvière. Vous voulez prendre l'invitation, et bien je lui remettrai un texto en disant que j'ai quelqu'un qui se propose. Ce n'est pas que je ne veux pas y aller parce que c'est un homme de charmante compagnie, mais malheureusement le 2 juin je ne suis pas disponible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la participation versée par les restaurateurs, les différents tarifs proposés des manifestations et des possibilités de mécénat et la programmation.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## CADRE DE VIE

### **12. Opération Foch Sully - Protocole transactionnel avec AUCHAN SUPERMARCHE et la SEMOP Foch Sully – Avenant n° 1 – Approbation**

---

Monsieur Sergenton : Monsieur le Maire je rappelle que par délibération du 2 avril 2019 la Ville de Roanne avait été autorisée à signer un protocole transactionnel avec le supermarché Auchan et la SEMOP Foch-Sully, prévoyant l'arrêt de l'activité supermarché, de stations-service d'Auchan et la libération du site du 2 rue de Sully en vue de la réalisation de l'opération d'aménagement dites Foch-Sully, selon les termes de cet accord Auchan devait libérer ce site, faisant partie des installations classées protection de l'environnement ICPE, assurer la dépollution des sols et l'accomplissement de toutes les formalités de cessation d'activité ICPE au plus tard le 15 juillet 2019.



En contrepartie la Ville de Roanne acceptait de verser les 4/5 de l'indemnité prévue à la date de libération du site et le 5<sup>ème</sup> restant à l'achèvement des opérations de dépollution prévues par la Préfecture.

Le site a bien été libéré à la date prévue mais les opérations de dépollution n'ont pas toutes été réalisées, Auchan a établi un nouveau plan de gestion de la cessation d'activité ICPE déposé le 25 août 2021 et validé depuis par l'autorité préfectorale. Des travaux de dépollution complémentaires doivent avoir lieu dans un délai de 11 semaines à compter de la signature d'un avenant au protocole.

Monsieur Gerbot : Des questions en effet donc déjà pourquoi ce retard en ce qui concerne la dépollution ? Ensuite pourquoi seule la première phase de dépollution a été réalisée au 30 novembre 2019 alors que la COVID n'avait pas démarré et que cela devait être finalisé selon le protocole à cette date ? Et enfin puisque le délai et le protocole n'ont pas été tenus, pourquoi ne pas envisager de retenues sur les 500 000 € restants ? Car quand même à l'heure actuelle nous en sommes à deux ans et demi de retard.

Monsieur le Maire : Sur le fond vous avez raison sauf que tout cela nous échappe puisque c'est sous la main de l'Etat. C'est l'Etat qui fixe les conditions de dépollution, qui fixe le calendrier, et c'est nous d'ailleurs qui avons relancé l'Etat pour qu'il puisse exiger de la part d'Auchan, puisque nous avons bien vu qu'ils n'avaient pas fait tout le travail qui aurait dû être fait, que nous avons heureusement comme vous avez justement fait observer, consigné 500 000 € que nous devons à la société Auchan et tant que cette pollution ne sera pas totalement réalisée avec le quitus de l'Etat, nous séquestrons ces 500 000 €, qui ne seront libérés que quand on aura le quitus de l'Etat.

Pour l'instant on n'a pas, en ce qui nous concerne, poussé les feux parce que le calendrier nous permettait effectivement d'attendre, maintenant nous devons absolument terminer les choses pour pouvoir démarrer les travaux en début d'année prochaine et c'est la raison pour laquelle nous avons mis la pression sur l'Etat pour qu'il pose des exigences de calendrier et que les choses avancent.

Le nouveau plan de gestion a été déposé le 25 août auprès de l'Etat 2021 et maintenant l'autorité préfectorale qui a validé ce plan doit le faire mettre en application et c'est la raison de cet avenant pour pouvoir faire avancer les choses. Oui je suis d'accord, je partage votre point de vue, moi j'aurais préféré que cela soit soldé bien avant, le seul côté positif c'est que l'on a gardé en caisse 500 000 €, c'est bon pour la trésorerie mais bon ...

Madame Chevillard : Un petit complément, pourquoi seulement la première phase a été réalisée au 30 novembre ? La première phase de dépollution a été réalisée au 30 novembre et après cela ne s'est pas poursuivie ?

Monsieur le Maire : Je pense parce qu'Auchan ne voulait pas aller plus loin, a fait une phrase en se disant cela se passera bien sauf que nous on a dit non, cela ne passera pas parce que nous derrière on va construire et si ce n'est pas dépollué, c'est nous qui allons devoir le faire et qu'il était hors de question qu'on le fasse à nos frais.

Monsieur Pion : Justement saisir l'opportunité Monsieur le Maire de ce projet Foch-Sully, pour vous soumettre un projet alternatif d'occupation de la zone Foch-Sully qui a été réfléchi par une centaine de citoyens, de tout âge, tout bord, toute condition.

C'est un projet avec un enjeu sociétal et lié au développement durable. Ce serait la création d'une halle semi-ouverte, multimodale, autonome sur le plan énergétique, cette halle permettrait à tous roannais, habitants de Loire Nord, étudiant, salarié, retraité de se retrouver en vue de consommer différemment. L'utilisation de cet outil multimodal pourrait se faire à titre indicatif selon un emploi du temps suivant :

- samedi matin et mercredi matin : animation par les commerçants, par des artisans commerçants pour la vente de produits bio, locaux, circuits courts, alimentaires mais pas que
- samedi après-midi, mercredi et vacances scolaires : espace tourné vers les enfants avec spectacles vivants et ateliers participatifs
- les autres après-midi : centre d'échanges intergénérationnels avec des discussions thématiques, libre échange, partage d'expériences et autres à définir
- et en soirée jusqu'à 22 heures : expression libre donnée aux artistes locaux liés à la musique, la danse, aux arts nouveaux
- dimanche matin pourrait être organisé dans ce hall : un vide-greniers, plus brocante, troc
- et les samedis à partir de midi : pique-nique, repas partagés, animations diverses pour les familles, il y aurait également des expositions temporaires en privilégiant l'art créatif d'artistes locaux et régionaux.

Cet espace que s'approprierait tout roannais, quel que soit son âge et sa condition, favoriserait la mixité sociale et générationnelle. Il pourrait être administré par les services de la Ville de Roanne, service social, associations, sport, culture, éducation, espaces verts, quartiers. Doté de cloisons amovibles, ce local serait ouvert en fonction des saisons et de la fonctionnalité du lieu, à cette pièce maîtresse serait associé un espace vert avec potager et arbres fruitiers afin de connecter et de reconnecter l'homme à la terre, lieu d'apprentissage pour petits et grands. D'inspiration Pralus, sur cette friche, on pourrait trouver un grand verger, un potager cultivé en permaculture, une vingtaine de ruches, des points d'eau, forage, il y a un forage et même un terrain de pétanque pour accueillir les casse-croûtes et repas de famille.

L'objectif premier est de faire se croiser les personnes en leur permettant de passer du temps ensemble dans un environnement agréable. Il pourrait y avoir également des lieux de restauration, restauration solidaire avec mise en avant de la cuisine régionale et du monde, produits bio, locaux avec zéro déchet, et on pourrait même s'inspirer des cafés joyeux qui sont des cafés restaurants que forment et emploient des serveurs et cuisiniers porteurs d'un handicap mental ou cognitif.

Il pourrait y avoir également une épicerie participative, de type la Libellule, des jeux et terrains multisports pour petits et grands et une résidence senior au pourtour justement de cette place.

Cette place bien sûr n'intègre pas de parking en silo pour plusieurs raisons :

- au niveau économique le parking du tribunal situé à moins de 200 mètres du projet et disposant de 62 places affiche désormais un taux d'occupation de l'ordre de 20%, il y a une dizaine, vingtaine de véhicules qui y séjournent ;
- par ailleurs, le secteur présente déjà des aires de stationnement importants, parking Diderot, parking Verdun et demain certainement des parkings tels que les locaux d'orange ...

Monsieur le Maire : Vous avez atteint votre temps de parole limite Monsieur Pion.

Monsieur Pion : Ce sera ma seule intervention Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire : Peut-être mais elle doit s'inscrire dans le règlement que vous avez voté.

Monsieur Pion : Et au niveau écologique, la baisse du trafic améliorera les niveaux de pollution. Toutefois quelques places de parking permettront aux personnes à mobilité réduite et aux jeunes enfants de stationner ainsi qu'avec des garages à vélos.

Ce projet n'intègre pas de renforcement de l'offre commerciale, cela concerne Madame Rotkopf, en effet concernant le commerce alimentaire, il a été constaté une vacance des locaux commerciaux à plus de 25 % sur la rue piétonne adjacente, sur la rue Maréchal Foch. A ce jour, 17 locaux cherchent preneur et idem pour la grande surface ex H&M, qui à ce jour est toujours vacante.

De plus en période post Covid, un changement des habitudes de consommation s'observe et d'une manière durable, ce qui fait que les gens commandent de plus en plus en ligne. Il y a également un supermarché Lidl à moins de 200 mètres de Foch-Sully, qui couvre largement cette zone de chalandise et qui permettrait l'approvisionnement aux produits alimentaires et de première nécessité. Il y a également les Halles, voisin du projet, qui offrent une large palette de produits frais alimentaires avec une offre de restauration. Ce projet contribuerait à ...

Monsieur le Maire : Merci de conclure Monsieur Pion s'il vous plaît.

Monsieur Pion : D'accord. Ce projet contribuerait à redynamiser l'offre commerciale existante du centre-ville du fait du flux et de son attractivité. Sans être révolutionnaire, ce type d'aménagement s'inspire de ce qui se fait à Brest, Grenoble, Marseille et ailleurs. Plus qu'un projet fédérateur, cet aménagement permettrait à la Ville de Roanne d'avoir une approche dans l'air du temps, conforme aux attentes des consommateurs que nous sommes et ce à moindre coût. Pour rappel, la Ville de Roanne s'engage à hauteur de plus de 26 M€ pour le projet en cours.

Monsieur le Maire : Je suis heureux sur un point Monsieur Pion, de votre intervention, c'est que c'est la première proposition que vous formulez en deux ans.

Monsieur Pion : Je n'en avais pas l'opportunité jusqu'à présent.

Monsieur le Maire : Ah bon ! Je ne sais pas mais nous étions 39 ...

Monsieur Pion : J'étais dans les Finances.

Monsieur le Maire : Attendez Monsieur Pion, pardonnez-moi, vous avez parlé, laissez-moi vous répondre et je ne vous ai pas donné la parole. Nous étions 39 à faire campagne, à préparer un projet, à mettre en place des propositions, et je n'ai pas le souvenir avec les 38 personnes qui sont autour de moi, enfin 37 avec moi donc 38, que vous ayez formulé la moindre proposition dans ce domaine comme dans un autre, donc je trouve un petit peu cavalier ...

Monsieur Pion : Il nous était interdit de ....

Monsieur le Maire : Ce qui vous est interdit c'est de prendre la parole sans la demander, cela s'appelle juste la politesse et le pouvoir de police m'incombe ...

Monsieur Pion : C'est la liberté également.

Monsieur le Maire : Non, la liberté ce n'est pas l'anarchie Monsieur Pion, ou alors vous changez de logiciel, vous aurez un temps de réponse bien évidemment, qui sera limité lui aussi puisque, pardon, mais vous avez voté un règlement que certains n'ont peut-être pas voté, mais vous vous l'avez voté.

Monsieur Pion : Contraint, forcé.

Monsieur le Maire : Monsieur Pion, vous n'avez, rien n'a été contraint et forcé et vous mentez à vos 38 collègues avec lesquels vous avez été élu, donc ne vous enfoncez pas dans le mensonge ...

Monsieur Pion : S'ils s'étaient opposés, ils se retrouveraient à ma place.

Monsieur le Maire : Ne vous enfoncez pas dans le mensonge, je pense que vous y perdez votre crédibilité. Depuis que vous avez rejoint l'opposition, je constate que désormais vous avez des idées, je m'en réjouis pour vous ...

Monsieur Pion : J'en avais avant mais je ne pouvais pas m'exprimer.

Monsieur le Maire : Oui, non mais c'est vrai que vous avez eu tellement d'idées en ayant été sur la liste à un certain Norbert Chetail, puis sur la mienne, puis désormais maintenant ailleurs que votre constance c'est effectivement votre marque de fabrique, donc à un moment donné il faut choisir ...

Monsieur Pion : Il faut évoluer Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Et ce qu'on attend d'un élu c'est qu'il est une certaine colonne vertébrale et qu'il soit fidèle aux convictions qu'il porte, ou alors cela veut dire qu'il n'en porte pas mais quand on change d'avis ...

Monsieur Pion : J'en ai depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire : Quand on change d'avis comme vous le faites après avoir été, je le rappelle, Adjoint aux Finances, que vous avez soutenu, défendu le projet Foch-Sully et parce que ...

Monsieur Pion : Le ...

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas la parole Monsieur Pion et sachez que je n'hésiterai pas à vous exclure de cette salle si vous ne respectez pas le règlement intérieur, cela s'appelle juste la démocratie, c'est le respect des autres donc vous avez parlé pendant exactement 5 minutes 45, vous n'auriez dû parler que pendant 3 minutes, je vous ai laissé parler maintenant c'est mon tour, d'accord ...

Monsieur Pion : Quand des mensonges sont proférés, il est tout à fait normal que je me défende.

Monsieur le Maire : Non je ne vous permets pas de parler de mensonge alors que vous êtes en train aujourd'hui de renier une à une les convictions que vous avez affichées collectivement avec nous ...

Monsieur Pion : Absolument pas, le projet Foch-Sully remonte au mandat précédent et non à celui qui est cours.

Monsieur le Maire : Alors la raison pour laquelle vous vous êtes engagé à le soutenir, vous avez voté tous les budgets qui vont avec, par conséquent vous en êtes aussi comptable. Ce projet que vous nous soumettez, ce qui m'amuse par ailleurs, c'est que maintenant, puisque vous semblez effectivement vous réjouir, tant mieux pour vous, d'avoir un Président de la République de votre opinion qui est en marche, c'est par contre de défendre les convictions qui sont beaucoup plus proches de la France Insoumise avec le projet que vous nous présentez, plutôt que celles d'En Marche, donc je suis ravi de voir qu'effectivement vos convictions sont vraiment à géométrie variable, bref je ne vais pas être sévère mais le projet que vous nous présentez n'est qu'une plaisanterie.

Monsieur Pion : Non absolument pas, il a été porté par tout un tas de citoyen.

Monsieur le Maire : Eh bien vous nous donnerez la liste.

Madame Riamon : Sur cette délibération Monsieur le Maire, une explication de vote peut-être donc nous trouvons qu'il est important, comme vous l'avez très bien dit, d'exiger d'une entreprise qu'elle exerce, qu'elle fasse, ce qu'elle doit faire en matière de dépollution et de remise en état initial du site au titre de la réglementation. Il faut rester exigeant là-dessus et à ce sujet je tiens à souligner que les services de l'État sont les garants de cette exécution. Il faut veiller au respect de leur travail et autant qu'il leur est nécessaire dans ce travail, cela ne concerne pas ce dossier mais d'autres dossiers sur lesquels j'ai personnellement trouvé que le Président de la Région en particulier, vous n'y êtes pour rien Monsieur le Maire, mais avait vraiment exprimé des propos qui étaient d'un manque de respect professionnel vis-à-vis des services de l'État qui exercent ce contrôle. Il s'agit du centre technique de Saint Etienne qui doit s'implanter, du technicentre qui doit s'implanter.

Nous sommes sur cette conviction et nous sommes aussi sur la conviction que pour exercer correctement ce travail, c'est l'indépendance des pouvoirs publics qui compte, celui de la mairie qui agit dans l'intérêt général local et celui des services de l'État qui agissent dans l'intérêt général donc sur le principe nous sommes pour cette demande que vous formulez d'aller jusqu'au bout de la dépollution et du fait de retenir une somme à ce sujet.

Par contre c'est un accord transactionnel, nous on ne connaît pas exactement, vous avez négocié avec le groupe, on ne sait pas comment cela s'est passé ... à priori pas de problèmes particuliers mais on préfère s'abstenir compte tenu de ce contexte d'accord transactionnel en demandant à ce que l'entreprise aille jusqu'au bout. Sur le fond, vous le savez nous pensons néanmoins qu'il était possible d'éviter la paix, puis la démolition, puis les frais de dépollution, puis la restructuration, puis la reconstruction d'un supermarché, ce n'est pas nouveau, on n'a pas changé d'avis, tout cela ce sont aussi des frais et pour l'entreprise et pour la collectivité, donc nous restons aussi sur cette position concernant ce fameux supermarché.

Monsieur le Maire : Je n'en attendais pas plus de vous Madame Riamon, je sais bien que si demain vous venez à voter sur une chose qui concerne Foch-Sully, vous me feriez un immense plaisir mais je ne l'attends pas, après tout le monde peut changer d'avis la preuve on vient d'en entendre un qui a vraiment changé d'avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 au protocole transactionnel avec AUCHAN SUPERMARCHÉ et la SEMOP Foch Sully.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

M. Nicolin, Président de la SEMOP Foch Sully, Mme Rokopf et M. Murzi, Administrateurs, n'ont pas pris part au vote.

### **13. Opération Foch Sully - Concession d'aménagement avec la SEMOP Foch Sully – Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) – Année 2021 – Approbation**

---

Monsieur Murzi : Comme vous savez la Ville de Roanne a concédé à la SEMOP Foch-Sully, l'aménagement urbain et commercial du ténement Foch-Sully. Comme chaque année depuis le début de l'opération, nous vous présentons le CRACL c'est à dire le compte-rendu annuel d'activité qui doit vous être soumis à examen.

Vous retrouverez donc dans ce document le bilan prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie, le tableau des acquisitions et cessions immobilières, le planning recalé de l'opération et une note de conjoncture. Ce compte rendu qui est joint à votre délibération, expose des actions de l'année 2021 et celles à venir avec des focus sur l'avancement opérationnel. Il est à noter que la trésorerie de l'opération est positive et que la participation de la ville est maintenue à 25,9 M€ correspondant au rachat par la ville du parking et des espaces publics.

Monsieur le Maire : Contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas d'augmentation c'est toujours 25,9 M€ qui sont prévus de la part de la collectivité, hors subvention que nous recevons, ce qui viendra diminuer la note.

Madame Riamon : Là aussi Monsieur le Maire une explication de vote par rapport à cette délibération, vous vous en doutez évidemment et vous vous doutez aussi que nous n'aurons pas changé d'avis. A ce stade, je rappelle ici que nous avons été contre ce projet après l'avoir étudié avec beaucoup d'attention et depuis de très nombreuses années, pas par obstination ou par manque de vision mais simplement parce que nous sommes vigilants par rapport à son contenu, son impact au sein de notre centre-ville et plus largement dans notre territoire, ses conditions de réalisation, l'accès pour tous au logement et aux services qui sont proposés, puis bien sûr et cela va de soi, au coût maintenant et dans le futur pour notre ville. C'est normal que nous soyons tous vigilants par rapport à cela.

A ce stade si je ne me trompe pas, vous me dites si je me trompe, je pense qu'on est finalement au Foch-Sully 5, compte tenu de ce que j'ai pu relire pour préparer aussi le Conseil Municipal, on n'est pas à un chiffre près, ce n'est pas cela la question, cela fait donc depuis 2012 que ce projet est sur la table, au fur et à mesure des mandats.

Je rappelle que nous étions finalement tous d'accord pour aménager un quartier de centre-ville avec des fonctions commerciales, des fonctions d'habitations en particulier vis-à-vis des seniors qu'ils comprenaient déjà et puis des fonctions aussi d'espaces publics et de qualité de vie, vous-même vous y aviez rajouté beaucoup de fonctions et puis finalement vous avez effacé tout cela, vous êtes reparti en quelque sorte à zéro, le contexte et puis peut-être, je peux le reconnaître ici, d'une certaine écoute de ce qui s'est dit, l'attention portée aussi aux investisseurs que vous aviez rassemblés dans le premier tour de table, bref vous avez revu ce projet et nous avons été très attentifs à cette révision, elle nous paraît néanmoins importante mais elle ne nous satisfait pas sur le fond.

Cette révision nous donne raison, excusez-moi Monsieur le Maire, sur un certain nombre de points et ce n'est pas pour avoir raison ce n'est pas le sujet ici, c'est simplement pour dire que parfois c'est douloureux aussi quand on est élu d'une ville dont on veut l'attractivité, le développement, la qualité des habitants, c'est parfois douloureux aussi d'avoir eu raison avant d'avoir été peut-être un peu oiseau de malheur. Je ne souhaite pas que ce projet capote parce que vu le prix qu'il coûte à la ville, c'est un peu comme pour le multiplex si vous voulez, dans le multiplex quand on est passé 5,6 M€ à 18 M€ de coûts pour la ville, honnêtement je me suis dit qu'il vaudrait mieux que cela marche parce que si cela ne marche pas alors là c'est catastrophique, n'est-ce pas ?

Vous nous faites souvent référence au fait que cela marche donc c'est vrai qu'à ce stade à l'usure, j'ai envie de dire pourvu que cela marche mais alors pourvu que cela marche bien.

Néanmoins à ce stade puisque vous avez démontré que vous pouviez faire évoluer votre projet, nous maintenons des propositions et aussi des questions.

Dans les propositions, il reste quand même à bien expliquer, à bien vérifier l'impact commercial des mètres carrés commerciaux, qui sauf erreur de ma part sont passés de 12 000 à 7 600 m<sup>2</sup>, donc l'impact à ce jour et dans les années qui viennent de ces mètres carrés commerciaux par rapport à l'équilibre commercial du centre-ville. Je ne préjuge pas du tout de cette réponse, je renouvelle ici ma demande Monsieur le Maire, d'une étude d'actualisation post COVID et dans les circonstances actuelles de perte du nombre d'habitants, et j'ai dit ici que vous n'étiez pas responsable de cette perte, que ce n'était vraiment pas comme cela qu'il fallait voir les choses ... mais nous sommes dans une perte de nombre d'habitants mais aussi dans une baisse de la dépense commercialisable, les chiffres de la chambre de commerce le montrent. Pouvons-nous avoir une actualisation de l'impact commercial ? C'est le premier point et j'ai très bien suivi ce que Sophie Rotkopf nous a dit en Conseil Municipal, les chiffres que vous avez publiés ... et Monsieur le Maire dans une unité de mandat qui se sont préoccupés de la rénovation du centre-ville, je veux bien vouloir considérer que c'est l'ensemble de ces travaux qui a renforcé l'attractivité du centre-ville.

Le deuxième point sur lequel nous restons très vigilants, c'est bien sûr en termes de contenu, l'accès pour toutes les personnes concernées aux résidences seniors. Vous avez fait état dans la presse ou on l'apprend dans la presse, de l'investisseur Villa Beausoleil, ce n'est pas donné à tout le monde d'aller dans une résidence Villa Beausoleil, il faut quand même qu'on se le dise, donc en quoi est-ce que cet accès sera peut-être soutenu, facilité, quelles garanties avez-vous obtenu de cet investisseur ? Finalement combien cela va coûter ? J'ai vu les chiffres dans la presse mais en quoi est-ce que les personnes concernées, plus modestes, pourraient bénéficier en termes de mixité et puis de qualité de service de cet équipement.

Troisième point, quand est-ce que finalement ce projet sera livré parce que cela reste encore pas précis dans le C.R.A.C.L. que nous avons en délibération donc est-ce qu'on peut avoir des précisions connues à ce jour et les aléas bien sûr sont aléatoires par définition, on vient de le voir sur la pollution du sol donc quand est-ce que ce projet sera livré réellement ?

Dernière question, j'ai bien noté que nous étions à ce jour toujours à 26 M€, évidemment nous ne souhaitons pas que cette facture pour la ville *inaudible* pouvons-nous avoir des garanties et cela ce n'est pas de votre fait Monsieur le Maire, mais vous savez le pire peut toujours arriver. Une crise financière cela m'est arrivé en tant qu'Adjointe aux Finances, une crise sanitaire cela nous est tous arrivé et cela vous est arrivé en tant que Maire, une crise énergétique cela nous arrive à tous, une crise sur les matériaux nous ne l'avons pas souhaitée, donc à quel prix la trajectoire que vous connaissez aujourd'hui du projet finirait dans les hypothèses que vous maîtrisez à cet instant ?

Voilà quelles sont les questions qui restent en suspens de notre côté et le plus sérieusement du monde nous suivons ce projet dont j'ai noté Monsieur le Maire, une grande franchise de votre part qui a touché mon oreille, vous avez dit lors d'une discussion précédente que vous avez eu chaud sur ce projet, j'aimerais bien qu'on n'ait pas chaud trop longtemps sur ce projet si vous voulez bien nous apporter des garanties à ce sujet.



Monsieur le Maire : Nous avons tous eu chaud Madame Riamon avec notamment la crise sanitaire. Je ne pense pas qu'on ait tous la mémoire courte mais quand la crise sanitaire nous a frappé, l'Etat a dit « derrière la crise sanitaire il va y avoir une crise économique et une crise sociale » et il a mis en place un plan de soutien à l'économie. C'était le quoi qu'il en coûte et nous nous attendions lorsque c'est arrivé en mars 2020 à avoir une hécatombe au niveau des entreprises en septembre 2020. Puis cette hécatombe n'est pas arrivée, on s'est dit le risque est peut-être pour novembre, décembre, puis ce n'est pas arrivé, on s'est dit ce sera peut-être pour le printemps ou l'été 2021, ce n'est pas arrivé et il faut reconnaître que l'économie, jusqu'au déclenchement de la guerre en Ukraine, était dans notre pays plus qu'ailleurs, florissante, et dans le roannais encore plus qu'ailleurs donc je veux dire on a tous eu chaud mais économiquement et par voie conséquence socialement, nous nous en sortons bien.

Votre dernière question, elle dit « vous nous dites et c'est ce qu'on approuve aujourd'hui, que la participation financière de la ville est fixée à 25,9 M€, quelles garanties vous pouvez nous apporter ? Quelle ne va pas être plus importante et déraper ? » Et vous évoquez une crise financière, j'ai même entendu il y a une frappe nucléaire, cela fait partie je rappelle quand même de l'ambiance actuelle. La question sera résolue vous avez raison mais personne ne peut aujourd'hui construire quoi que ce soit, quel que soit le coût et la taille, s'il doit intégrer le risque d'une crise financière mondiale. Nous essayons déjà de faire face à des hausses de matières que nous rencontrons aujourd'hui dans nos appels d'offres, nous espérons au moment où nous allons lancer les consultations des entreprises.

D'abord, il faut savoir qu'il y a deux types d'investisseurs dans ce projet. Il y a le promoteur qui va construire la partie immobilière, les logements, la résidence seniors, les commerces, c'est lui qui va lancer les travaux, qui va consulter les entreprises et retenir les entreprises, et nous SEMOP, nous allons lancer les consultations pour le parking et les espaces publics, c'est notre part, et je dirais que quelque part heureusement que la crise sanitaire nous a fait décaler le projet puisque sinon, nous serions en ce moment même en train de démarrer les travaux mais de consulter les entreprises à la plus mauvaise période. Le fait qu'on ait dû revoir le projet à l'aune de la crise sanitaire, a décalé les choses et nous allons consulter les entreprises en fin d'année, début d'année prochaine, on espère qu'à ce moment-là la pression sur les prix dans le BTP et travaux publics sera retombée.

Pensez aussi à l'investisseur qui vient de passer des accords avec par exemple le groupe STEVA qu'il vend sur plan la résidence seniors avec un prix et qu'il va derrière demain devoir construire et peut-être subir des surcoûts mais je ne suis pas sûr que l'investisseur de la résidence senior lui dise « OK j'accepte ces surcoûts » donc il y a des risques pour tout le monde.

Néanmoins comme je vous le disais, on ne peut pas construire des projets en anticipant les choses qui sont impossible à anticiper. Néanmoins nous avons aujourd'hui un budget de la collectivité qui a déjà été dépensé en grande partie. Je rappelle que dans ces 25,9 M€, nous avons fait toutes les acquisitions foncières, toutes les démolitions, nous avons déjà dépensé je crois près de la moitié donc il nous reste que la moitié à dépenser. On a dépensé 15 sur 25,9 donc il nous reste grosso modo la moitié donc déjà le risque est limité sur une évolution potentielle de dépenses sur la moitié et non pas sur la totalité des 25,9 M€.

A côté de cela nous avons, je le rappelle et cela c'est le montant maximum que nous avons budgété dans le PPI, d'ores et déjà obtenu grâce à la Région et au Président de la Région 4,5 M€ qui vont venir réduire ces 25,9 M€. Nous sommes en attente d'une demande à l'Etat, dans le cadre du fonds friche d'à peu près le même montant et je peux vous dire mais je ne veux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, c'est que si nous obtenons aux alentours de 10 M€ sur une participation de la ville de 26, cela veut dire que cela nous aura coûté 16 M€ pour un projet qui va transformer un quartier, redynamiser l'offre commerciale, créer 120 logements et donc avoir minimum 300 habitants supplémentaires, plus la résidence senior avec 130 logements et par conséquent entre 150 et 200 habitants supplémentaires, créer 300 emplois mais ce n'est pas cher et nous avons budgété tout cela.

Je pense à un moment donné il faut changer de disque et arrêter d'entretenir une petite musique qui viserait à dire « attention il va y avoir un risque financier, le contribuable de la Ville de Roanne pourrait être amené à ... ». Non, tout est bordé de ce côté-là et nous ne pouvons avoir, certes des mauvaises nouvelles mais comme on a déjà des bonnes qui nous attendent de toute façon les mauvaises nouvelles ne pourront pas nous obliger à dépasser la somme des 25,9 M€ que nous avons budgétée, cela c'était pour répondre à votre première question.

La livraison, je n'ai pas changé d'avis depuis que nous avons mis en place le projet Foch-Sully 2, c'est livraison fin 2025. Il faut que tout soit opérationnel, les logements, les commerces, la résidence livrés et que les gens puissent rentrer dedans, que les commerces puissent ouvrir fin 2025. Nous aurons une très belle inauguration pour les fêtes de Noël 2025, je l'espère, au pire au printemps ce qui pourrait coïncider avec les élections municipales alors je ne sais pas pourquoi.

Sur la Villa Beausoleil qui était votre troisième question, il y a 132 logements et le tarif d'entrée, cela a été dit par l'investisseur exploitant, est de 1 200 €, alors oui quand on gagne 700 € par mois on ne peut pas aller à la Villa Beausoleil, cela serait mentir que de dire cela, mais il n'y a pas que la Villa Beausoleil demain pour aller en résidence seniors. Vous avez à Roanne d'autres équipements qui permettent à des bourses plus modestes de trouver un logement avec des services, à la Chacunière, au Paris. Alexandre Grange a aussi des offres qui sont sur d'autres communes, il n'y a pas que cela. La Villa Beausoleil c'est par rapport au service rendu, à la qualité de prestation. Depuis deux ans, ils sont lauréats des labels des résidences seniors, que dire de plus. Les précédents étaient plus chers et moins qualitatifs donc j'attends de voir mais en tout cas, il est vrai que tout le monde ne peut pas accéder mais que le plus grand nombre quand même pourra accéder à ce type de résidence s'il le souhaite, s'il en a l'envie aussi.

Je rappelle aussi que nous avons développé au niveau d'OPHEOR, un autre type de logement adapté au vieillissement, qui sont les résidences sérénité, qui ont pris la succession des résidences Marguerite, donc on a une offre.

Comme nous avons annoncé avec Clotilde Robin et également avec Sophie Rotkopf pour la partie commerce, le projet des mini halles Mulsant pour lequel on a là encore une offre différente de résidence type seniors mais avec des services différents et une tarification aussi qui sera différente et plus avantageuse. On a, et c'est ce que l'on veut en matière d'habitat, nous voulons avoir des offres qui soient variées, différentes selon la volonté des gens, selon leur capacité financière.

Votre deuxième question c'était par rapport à l'impact commercial et l'étude, on vous a transmis cette étude donc la Banque des Territoires a réalisé une étude et elle a dit suite au COVID, qu'il y a de quoi absorber 10 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale, nous en faisons 7 600 donc on est complètement dans les clous et quand la Banque des Territoires fait cette étude, cela veut dire que quand vous êtes capable d'absorber 10 000 m<sup>2</sup> cela n'a pas d'impact sur le reste de l'offre commerciale, on est vraiment dans les clous.

J'insiste aussi sur une chose et cela on peut tout à fait également vous transmettre cette étude qui a été réalisée par Action Cœur de Ville, pardon mais c'est quand même aussi un petit peu notre succès, on est dans le top 10 des villes les plus attractives, des 222 villes de France, arrêtons de dénigrer notre centre-ville.

J'ai reçu cette semaine le directeur du développement d'une très grande enseigne que nous souhaitons avoir à Foch-Sully. On est allé faire un tour dans les rues piétonnes et c'était mardi après-midi, il m'a dit « mais vous avez un centre-ville qui est drôlement bien, avec peu d'enseignes fermées », alors il y a, tout à l'heure Monsieur Pion nous a fait une litanie en parlant d'H&M, sauf qu'H&M Monsieur Pion pardon ce n'est pas moi qui l'ai voulu c'était Madame Déroche. Un jour je vous raconterais peut être l'anecdote du coup de téléphone du Secrétaire Général de LVMH qui m'a appelé à ce sujet alors qu'il voulait que Sephora s'implante à la place d'H&M, mais cela je réserverai à des réunions privées parce que cela vaut son pesant de poil à gratter. Je n'y peux rien H&M est venu, il est resté 7 ans, ils sont partis mais ils trouveront preneur.

Dans chaque rue commerciale vous avez des emplacements qui restent vides et notamment dans les rues piétonnes cela tourne, là cela tourne sur cet emplacement cela n'a pas encore tourné mais cela va tourner, on a la chance d'avoir un centre-ville qui reste attractif, tout cela pour répondre à vos questions Madame Riamon.

Je pense très honnêtement et vous avez eu raison de le dire parce que quelque part cela me fait plaisir puisque vous avez reconnu que j'étais quelqu'un qui savait écouter et donc nous avons effectivement écouté ce qui s'est passé pendant la crise sanitaire, nous avons tiré les conséquences, on a revu le projet, je ne suis pas resté enfermé dans mes convictions et nous avons relancé un projet qui aujourd'hui, il faut le reconnaître, est plus attractif que ne l'était Foch-Sully 1.

Par ailleurs, il nous coûtera pas plus cher non plus donc moi ce que je veux c'est que nous ayons de quoi redonner de l'attractivité au centre-ville, non seulement pour les enseignes qui vont être demain à Foch-Sully 1, mais je dirais même peut-être surtout pour tout le reste des enseignes qui sont dans les rues commerçantes de Roanne.

Le but de Foch-Sully, je le rappelle, c'est de redynamiser l'attractivité de la totalité du centre-ville et vous savez je suis en discussion par exemple avec des enseignes qui sont à Saint-Louis, qui me disent on aimerait bien venir à Foch-Sully, c'est hors de question je leur dis, je ne suis pas là pour déshabiller Pierre pour habiller Paul. Au contraire, je veux que les deux centres cohabitent et vivent bien, et nous sommes en train de faire des propositions sur Foch-Sully pour conforter l'offre commerciale de Foch-Sully, cela aussi c'est important parce qu'il n'y a pas, on met tout sur un truc et puis on délaisse le reste, non, pardon pour conforter Saint-Louis, parce que c'est aussi une difficulté potentielle et comme on va travailler avec Casino je l'ai déjà dit sur l'offre de Casino sur le faubourg Clermont, cette offre aujourd'hui il faut qu'on la modernise. Si je suis allé chercher Casino pour venir à Foch-Sully, c'est avec la condition, on a accepté qu'ils viennent à Foch-Sully à la condition qu'ils engagent aussi la modernisation de l'enseigne qu'ils avaient faubourg Clermont.

J'espère avoir répondu à vos questions sur l'impact commercial je vous ai répondu, vous avez eu l'étude, on vous transmettra celle de Cœur de Ville, sur la Villa Beausoleil je vous ai répondu sur le tarif, sur la livraison je vous ai donné le calendrier et sur les 25,9 M€ je vous ai dit que nous n'irons pas plus loin et que cela sera même en dessous et c'est tout à fait la portée de la Ville de Roanne, parce qu'on focalise sur un projet mais comme vous l'avez dit, on en parle depuis 2012, on y a consacré de l'argent sur les deux mandats donc du coup cela permet d'étaler aussi la dépense.

Madame Chevillard : Oui très rapidement puisque c'est des choses, enfin le projet on en a déjà parlé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil Municipal, on reste bien évidemment contre ce projet puisque c'est quelque chose que nous on n'aurait pas du tout proposé, c'est une évidence. On note quand même toutes les difficultés rencontrées quand on lit le C.R.A.C.L.. On se rend compte qu'il y a quand même un certain nombre de difficultés qui existent et dans, je crois que c'est l'annexe 4, où il y a un point de vigilance qui est quand même relativement important, la charge foncière commerce qui n'est pas encore garantie compte tenu de la difficulté à trouver des investisseurs commerces donc cela veut dire que cela interroge quand même.

Monsieur le Maire : Vous avez raison mais je voudrais juste faire observer que vous êtes sur le C.R.A.C.L. de l'année 2021, que nous sommes en avril 2022, je ne vais pas révéler de secret mais aujourd'hui NOAO qui est le promoteur, est en discussion avec 3 investisseurs commerciaux dont un que j'ai reçu pas plus tard qu'hier. Aujourd'hui NOAO a le choix parmi trois investisseurs commerciaux, ce n'est pas moi qui prendrai la décision, c'est lui parce que c'est son argent et on travaille en transparence, on échange mais ce qui était vrai en 2021 n'est pas forcément vrai en 2022 et heureusement d'ailleurs.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR : 31 voix (Groupe Majorité)

CONTRE : 8 voix (Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" + M. IACOVELLA "Réussir Roanne Ensemble" + M. PION)

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2021, établi par la SEMOP Foch Sully, pour l'opération ZAC Ilot Foch Sully.

M. Nicolin, Président de la SEMOP Foch Sully, Mme Rotkopf et M. Murzi, Administrateurs, n'ont pas pris part au vote.

#### **14. Opération Foch Sully - Pacte d'actionnaires – Avenant n° 1 – Approbation**

---

Madame Robin : Vous le savez la création de la SEMOP, qui est chargée de porter l'opération Foch-Sully dont nous parlons, a nécessité de formaliser un pacte d'actionnaires signé le 26 juillet 2017 et dont les règles sont définies dans la délibération.

Quatre actionnaires, à l'époque signé je vous rappelle le 26 juillet 2017, la Ville de Roanne, la Banque des Territoires, la SERL et l'alliance SOGEPROM NOAHO, donc le rachat des actions de SOGEPROM NOAHO par la SERL Immo nécessite de facto de revoir cette composition donc je vous le rappelle avant le rachat pacte d'actionnaires initial donc le comité de suivi et d'engagements était composé de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants dont 3 membres Ville, Banque des territoires, SERL Immo et le Conseil d'Administration maximum et un membre SOGEPROM NOAHO, non membre du CA de cette SEMOP et après le rachat donc l'objet de l'avenant du pacte d'actionnaires que nous proposons aujourd'hui, il est proposé que le comité de suivi et d'engagement soit composé de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants : la Ville, la Banque des Territoires et la SERL Immo, la modification du pacte d'actionnaires n'entraîne pas de changement sur la composition de la CAO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 au pacte d'actionnaires.

Les Groupes "Collectif 88 %", "A Gauche pour Roanne", M. IACOVELLA "Réussir Roanne Ensemble" et M. PION se sont abstenus.

M. Nicolin, Président de la SEMOP Foch Sully, Mme Rotkopf et M. Murzi, Administrateurs, n'ont pas pris part au vote.

### **15. Cession d'un local à usage de bureaux situé 25, rue Benoît Malon à la SCI V2S – Approbation**

---

Madame Vermorel : La société V2S basée à Charlieu a fait part de son souhait d'acquérir le local à usage de bureaux situé 25, rue Benoît Malon dont la Ville de Roanne en est la propriétaire. Situé au premier étage de la copropriété centre technologique sur la parcelle AM 679, ce local constitue le lot 6 d'une surface équivalant à 119,30 m<sup>2</sup> et se compose de 3 bureaux d'un open space et d'un coin sanitaire, il comporte également 3 emplacements de parkings situés sous le parking Benoît Malon actuellement en réfection. La Ville de Roanne a répondu de manière favorable à cette demande. Après estimation du service des Domaines, cette acquisition sera cédée pour la somme de 113 000 €.

Monsieur le Maire : C'est une belle opportunité puisque nous trainons ce local depuis des décennies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à la SCI V2S ou toute autre personne qui se substituerait, du local à usage de bureaux situé 25, rue Benoît Malon au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de la copropriété « Centre Technologique 5, rue Brison/25, rue Benoît Malon » à Roanne au prix de 113 000 €.

## **16. Régularisation foncière des parcelles situées 32, quai Commandant Lherminier avec M. et Mme Christian BONSOIR - Approbation**

---

Monsieur Nouibat : Il s'agit d'une régularisation foncière des parcelles situées 32, quai Commandant Lherminier avec Monsieur et Madame Christian Bonsoir, c'est le nom des personnes, bonsoir à tous d'abord qu'il n'y ait pas confusion en fait. La Ville de Roanne est propriétaire du bien situé 32, quai Commandant Lherminier sur la parcelle cadastrée section AK n° 143. Au moment d'une opération de bornage, il est apparu que les parcelles cadastrées section AK n° 271 de 1 m<sup>2</sup> et AK n° 272 de 8 m<sup>2</sup> mitoyennes avec le bien appartenant à la Ville de Roanne, sont toujours propriétés de Monsieur et Madame Christian Bonsoir, alors qu'elles sont liées au bâtiment acquis par la Ville en date du 22 mai 2017 auprès de Madame Berthelet qui en avait fait l'acquisition auprès de ceux-ci en date du 12 mai 2007. S'agissant d'une erreur matérielle et afin de régulariser cette situation, il a été convenu avec Monsieur et Madame Christian Bonsoir, la cession de ces parcelles à la Ville de Roanne pour un montant de 1 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition à M. et Mme Christian BONSOIR des parcelles cadastrées section AK n° 271 et AK n° 272, situées 32, quai Commandant Lherminier au prix de 1 €.

## **17. Copropriété Forum Sébastien Nicolas – Régularisation foncière – Création des lots n° 314 et 315 - Approbation**

---

Madame Barbant : Dans le cadre de l'évolution du Centre de Protection Urbain, la Ville de Roanne avait fait l'acquisition de bureaux situés au premier étage de la copropriété Forum Sébastien Nicolas. Une modification de la propriété avait été apportée par l'acquisition d'une partie des espaces communs pour créer un lien entre les locaux du rez-de-chaussée et de ceux du premier étage. Nous devons effectuer ce soir une régularisation afin de rattacher à la propriété de la Ville de Roanne, des espaces communs qui subsistaient dans les lots propriétés qui constituent désormais au rez-de-chaussée, le lot 314 d'une superficie de 12,8 m<sup>2</sup> et le lot 315 d'une superficie de 10,9 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire : Très technique mais malheureusement indispensable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la régularisation relative au rattachement des lots n° 314 et n° 315 à la propriété de la Ville de Roanne au sein de la copropriété Forum Sébastien Nicolas.

## **18. Désaffectation et déclassement du domaine public communal du parking situé à l'angle de la rue Charbillot et du quai Commandant Lherminier - Lancement de la procédure - Approbation**

---

Madame Dufossé : Puisqu'on est tous différents et qu'on présente nos délibérations selon nos humeurs, moi j'ai fait un petit préambule pour dire que j'ai bien noté ce qu'avait dit mon ami Jean-Jacques tout à l'heure, que quand on parle de gros sous et qu'à partir d'un certain chiffre tout le monde écoute, sachez qu'il sera question de dépenses dans mon propos mais uniquement à la fin.

Dans le cadre du projet de cession des parcelles situées 45 quai Commandant Lherminier, cadastrées section n° 33, 34, 35 et 186 à la SCCV Dock 45, cette société souhaite également faire l'acquisition de l'espace à usage de parking situé à l'angle de la rue Charbillot et du quai Commandant Lherminier, actuellement domaine public de la Ville de Roanne. Cet espace à usage de parking doit faire l'objet d'une procédure de déclassement avec enquête publique préalable.

Madame Riamon : Donc si je comprends bien, pour faire court, sobre et à ma manière, on est en train de privatiser le parking du technopole ?

Monsieur le Maire : Alors non ce n'est pas celui-ci, quand vous êtes dos au port, vous avez le bâtiment du technopole et vous avez effectivement le parking, vous avez la rue et tout de suite entre la rue et un bâtiment, il y a un petit parking de 6 places avec 2 jardinières.

Madame Riamon : C'est cela, c'est ce côté-là.

Monsieur le Maire : C'est cela.

Madame Riamon : C'est que ce morceaux là ?

Monsieur le Maire : Que ce morceau là bien sûr.

Madame Riamon : Parce qu'il y en a plein de trucs entourés sur le plan, le plan que vous avez mis.

Monsieur le Maire : C'est vrai, c'est que là, voilà.

Madame Riamon : Excusez-moi j'avais cru comprendre que c'était tout cela.

Monsieur le Maire : DP Ville de Roanne, c'est tout cela, c'est ce petit morceau là.

Madame Riamon : Le DP VDR ah.

Monsieur le Maire : Le DP VDR, domaine public Ville de Roanne, je vous en prie c'est normal parce que moi-même quand on m'a présenté le dossier, je n'arrivais pas bien à voir.

Madame Riamon : Vous voyez qu'on peut s'entendre.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci, c'est vrai que comme il y a un projet immobilier sur les parcelles 33, 186, 35 et 34 c'était assez cohérent de faire l'angle de la rue mais pour pouvoir vendre le terrain, il faut d'abord le déclasser, ensuite on le vend.

S'il y avait, j'anticipe peut-être une question, en disant « mais Monsieur le Maire quand même 6 places, on perd 6 places ». Eh bien nous allons les récupérer. Comment allons-nous faire ? Il ne vous a pas échappé que le quai Commandant Lherminier, il y a des réflexions depuis plusieurs mois sur un sens, deux sens, dans quel sens ... le premier sens, coté pompiers direction centre-ville, il faut reconnaître que cela n'a pas été très efficace et comme vous avez remarqué que je n'étais pas homme à m'enfermer dans mes certitudes, j'ai changé d'avis. Nous avons fait un deuxième test qui est toujours en cours, qui est dans le sens centre-ville pompiers, et là Oh miracle cela marche, ce qui nous permet je pense d'envisager, mais pour cela je dois d'abord consulter le Conseil de Quartier et les riverains, éventuellement de maintenir ce sens unique, dans le sens centre-ville pompiers, ce qui nous permettra de dégager de la largeur pour passer d'un stationnement longitudinal à un stationnement en épi et par voie de conséquence, de récupérer au-delà des 6 places perdues.

Madame Riamon : Eh bien merci pour tout cela.

Monsieur le Maire : Mais je vous en prie.

Madame Riamon : Et donc cela me prouve une fois de plus qu'on a raison de dire, vous avez raison d'entendre, et on a raison de comprendre, voilà.

Monsieur le Maire : Oui mais cela prouve une fois de plus que moi, je suis capable de changer d'avis mais que pour l'instant vous n'avez pas prouvé l'inverse.

Madame Riamon : L'étape suivante que suggère Madame Dumoulin c'est on y va à pied ou en vélo ou en transport collectif.

Monsieur le Maire : Il y aura des pistes.

Madame Riamon : Vous vous rappelez, on avait dit cela aussi, donc on a raison de dire.

Monsieur le Maire : Vous vous souvenez du plan banc que nous avons mis en place sous le précédent mandat. Je vais vous faire une confession, ce plan banc je l'avais proposé parce que ma mère, qui à l'époque avait 90 ans, me disait tu sais à mon âge marcher plus de 80 mètres sans s'arrêter c'est difficile et nous avons donc à l'époque avec Madame Loughraieb mis en place un plan banc avec des parcours et ils avaient marché pour mettre des bancs quasiment tous les 80 mètres. Bien évidemment, on est attentif à tout le monde et on développe le vélo, les trottinettes, la marche à pied et puis il y a aussi ceux qui ne peuvent pas faire de vélo ou plus faire de vélo, qui ne peuvent pas faire trottinette et qui peuvent moins bien marcher, il faut bien quand même leur permettre de se déplacer, certes il y a le bus mais il peut aussi y avoir la voiture et donc il faut aussi prévoir des aménagements pour les voitures.



Madame Dumoulin : Ecoutez Monsieur le Maire il y avait des mois que je souhaitais vous parler du plan banc parce que franchement je suis très intéressée par ce plan. Est-ce que vous avez fait des circuits à pied ? Est-ce que vous vous êtes arrêté ? Oui, non vous ne les avez pas ...

Monsieur le Maire : Personnellement non mais Maryvonne Loughraieb oui.

Madame Dumoulin : Dommage, alors Madame Loughraieb, est-ce qu'on pourrait ensemble faire certains circuits du plan banc ? Bien que nous n'ayons pas tout à fait l'âge de devoir nous reposer mais cela arrivera Madame Loughraieb, vous le verrez, vous comme moi, quoi qu'il en soit Madame Loughraieb franchement il y a des bancs on ne va pas s'y asseoir parce qu'ils sont par exemple au bord de l'Avenue de Lyon, ils sont dans des endroits où les voitures freinent et redémarrent donc il y a quand même des inconvénients, Monsieur le Maire vous le direz, je dirais de liens qu'il doit y avoir dans une ville entre l'usager de la ville c'est à dire vous et moi et entre l'espace réservé aux voitures.

Je suis très surprise dans ce plan banc de voir des bancs qui ont été mis dans des endroits un peu surprenants donc je crois que tout est perfectible et je reste persuadée qu'on doit revoir certains espaces et surtout certains positionnements de ces bancs, qui franchement ne sont pas favorables à la nécessité de bien respirer quand on marche et encore plus quand on marche et qu'on est âgé.

Monsieur le Maire : Avant de donner la parole à Maryvonne Loughraieb qui va vous apporter des compléments, vous avez raison tout est perfectible et je n'ai nullement l'ambition de mener des actions parfaites dans tous les domaines. Par exemple, pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, nous étions avec la Première Adjointe en train de regarder les choses aux alentours de l'église Saint-Étienne et on nous a fait observer que des assises qui étaient à côté de la maison à colombages étaient trop près de cette maison. Donc on a donné instruction au service de les déplacer, comme quoi ce n'est pas immuable, en plus ce n'était pas nous qui les avons mis à ce moment-là mais on nous a fait remarquer, on change.

Il y a probablement des endroits qui sont mal positionnés néanmoins j'attire votre attention que tout cela a été fait en concertation avec les Conseils de Quartier qui ont défini les emplacements donc je me range aussi à la démocratie participative. Si le Conseil de Quartier me dit qu'il faut le mettre là, je ne vais pas être plus royaliste que le roi, je le mets là.

Maintenant si vous me démontrez que là n'est pas le bon endroit, on en parlera au Conseil de Quartier peut-être qu'ils réfléchiront à un autre endroit.

Madame Loughraieb : Juste pour vous dire qu'effectivement tout est perfectible, c'est une évidence mais vous dire aussi que le premier banc qui a été mis et les personnes âgées le demandaient, c'est un banc qui est au bout de la rue Marengo. Il est très mal placé sauf qu'il a été demandé par les gens qui étaient à la Chacunière et qui allaient faire leurs courses à Simply et ne pouvaient pas arriver jusque là-bas. Il fallait en mettre avant, sauf que nous avons des tout petits trottoirs, que ce n'était pas possible et que c'est le seul où on a trouvé. Et ce banc a été, alors je ne sais plus s'il y est parce que je n'ai plus vraiment fait attention, mais il a été vraiment très occupé, les gens étaient très contents d'avoir ce banc.

Après, il y a des bancs qui ne sont pas forcément bien placés mais qui conviennent aux personnes parce que précisément cela leur permet de s'arrêter, même si c'est 5 minutes, ils se reposent et ils peuvent reprendre une marche. Après c'est perfectible, on peut changer, on peut en enlever, on peut en remettre d'autres mais en tout cas l'objet vraiment c'était que les gens puissent se reposer.

De même qu'on avait fait tout un cheminement parce qu'il fallait permettre aux gens d'aller jusqu'au port sauf que la rue là elle est tellement étroite que ce n'était pas possible donc on a fait des détours, cela a été étudié principalement pour des personnes âgées pouvant se reposer.

Madame Riamon : Après ce détour très intéressant par les bancs et qu'on utilisera tous, j'ai bien noté, à un moment donné, je reviens sur la délibération, on votera la délibération concernant cette parcelle maintenant qu'on a bien compris ce qu'il en était et que vous nous avez apporté toutes les explications.

Cela m'amène à un sujet un peu plus vaste concernant l'ensemble de ce quartier en fait, la maîtrise foncière de cet espace a pris plusieurs dizaines d'années et a coûté à notre collectivité mais elle est quasi complète, je parle de tout l'ensemble, Commandant Lherminier enfin tout ce qui est bord du port, c'est un espace à enjeu, c'est un espace très intéressant.

Après vous avez fait des choix de priorités et en investissant au moins 26 M€ sur Foch-Sully, cela représente quand même 25% de la capacité d'investissement d'un mandat dans les connaissances actuelles que nous avons, donc c'est des priorités vous les assumez, je ne les partage pas complètement et pour le même montant. J'indique simplement parce que c'est vous qui avez été à l'origine du dossier, on avait pu faire la rénovation de 2 quartiers, Parc et Mayollet, vous l'aviez commencé, nous l'avons poursuivi, cela arrive dans les mandats qui est une continuité aussi, donc cela m'amène à la question suivante, c'est pour cela aussi que j'ai regardé de très près ce plan de savoir, je ne vous demande pas la réponse aujourd'hui, comment vous imaginez la suite ? Quel type d'étude vous avez lancé ?

Parce que ce genre d'étude que vous rechignez à conduire mais je vois que finalement comme tout le monde, vous faites des études aussi de composition, de schéma de composition de Foch-Sully, vous oubliez juste d'y mettre l'accès qui va bien alors vous le mettez après, alors du coup pouf il se met dessus, bref on verra le résultat à la fin. Moi je ne vois que ce que je crois, c'est un peu comme cela, c'est une boutade mais tout le monde aura compris, bref sur le fond il me paraît important et intéressant d'ouvrir dès maintenant pour la suite la réflexion, la vision, l'insertion de ce quartier qui jouxte d'autres études que vous avez conduites et je note que vous avez toujours été à dire qu'il n'y avait pas d'étude, mais vous avez fait une étude sur Bourgogne, qu'en plus on a voté ici, qu'on a trouvé intéressante voilà donc la suite Eh bien elle est là, c'est vraiment un quartier à enjeu, à priorité donc au-delà d'une toute petite parcelle, il y a toute la suite à imaginer.

Monsieur le Maire : En tout cas je vous remercie de vous préoccuper de notre prochain mandat puisqu'effectivement on ne pourra pas faire ce que vous souhaitez sur ce mandat-là, cela nous oblige à nous projeter dès maintenant sur 2026-2032, mais rassurez-vous on y pense.

Pour la petite boutade, les études vous savez, j'ai toujours eu des difficultés avec les études, j'ai redoublé ma seconde, j'ai redoublé ma terminale, poursuivre des études, je pense que c'est plutôt elles qui m'ont poursuivies donc c'est pour cela que je ne veux pas forcément faire des études et puis en fait on est amené à en faire parce que c'est quasiment obligatoire. Donc, c'est les études qui me poursuivent, mais elles sont nécessaires bien sûr les études, mais quand on a une vision claire de ce qu'on veut faire, nous avons une vision claire de ce que nous voulions faire avec Bords de Loire 1, on a lancé des études pour faire Bords de Loire 1, nous avons une vision claire pour faire Bords de Loire 2, on a lancé des études pour pouvoir réaliser Bords de Loire 2.

Aujourd'hui, je ne vais pas non plus me projeter trop loin, je ne vais pas lancer une étude pour savoir ce qu'on va faire sur tout ce quartier une fois qu'on aura terminé ce qu'on est d'ores et déjà en train de faire. Le moment venu effectivement, on tâchera de se pencher sur le sujet et voir ce qu'on va faire.

Vous disiez qu'on a quasiment tout acquis, pas encore, on n'a pas la maîtrise foncière de tout. Ce que je remarque, c'est que ce quartier est devenu attractif à tel point que nous avons des promoteurs qui viennent de plus en plus nombreux et j'ai même des demandes pour acheter des biens qui par ailleurs ne nous appartiennent pas, et pour lesquels on leur dit attendez on ne peut pas non plus tout faire à la fois.

Je rappelle que nous avons lancé pas mal de programmes de logements et que je suis tout à fait conscient que nous ne pourrons pas non plus surcharger la barque en termes de construction de logements, parce qu'il faut maintenir un équilibre.

Nous avons à Roanne une part du parc privé qui ne s'est pas encore complètement mis à niveau des normes environnementales, de la qualité de l'habitat ... C'est pour cela que nous continuons avec l'Agglomération à pousser à la rénovation et à aider financièrement les propriétaires à rénover.

A côté de cela, nous autorisons ou nous lançons nous-mêmes d'ailleurs, des programmes d'habitat de constructions neuves mais je ne veux pas en faire trop non plus, parce que sinon on risque de déstabiliser le marché. On sait que grosso modo en termes de logements neufs, je ne parle pas de logements sociaux parce que ceux-là on en fait aussi mais c'est un autre débat, mais en termes de logements neufs, la ville est capable d'absorber entre 40 et 60 logements par an, pas davantage sinon nous risquons d'avoir des difficultés et mettre en difficulté des promoteurs ce n'est pas ce que nous voulons, nous voulons qu'ils puissent venir et rester, qu'ils ne viennent pas faire un coup et repartir.

Tout cela fait qu'on sait que c'est un quartier en devenir. Après, nous avons une autre problématique sur ce quartier, qui est celui de l'inondabilité de tout le quartier et avec des prescriptions de l'Etat aujourd'hui qui sont particulièrement restrictives, à tel point que j'ai dû faire venir la Préfète en personne parce que sinon nous n'aurions plus eu aucun permis de construire sur 1/3 de la Ville de Roanne. On est en train de travailler avec les services de l'État pour trouver des solutions de façon à pouvoir continuer à moderniser, construire de nouvelles choses mais il a fallu quand même s'atteler à ce sujet.

Oui on continuera à étudier les propositions, à travailler sur l'avenir de ce quartier qui est effectivement un quartier à enjeu parce que c'est un quartier qui se modernise, qui devient attractif, parce que les gens ont envie d'être dans un endroit au bord de l'eau, avec un environnement de qualité et vous avez remarqué que chaque fois qu'on on fait des opérations d'urbanisme, on fait des choses sur le plan qualité.

Je terminerai juste par une chose parce que vous êtes revenu à la charge sur les 25 M€ sur Foch-Sully en disant quand vous mettez 25 M€ sur un mandat vous obérez 25% de la capacité d'investissement, j'espère que vous vous rappelez combien vous avez mis sur la rénovation des rues piétonnes et de la place des Promenades, combien ?

Madame Riamon : Nous avons mis 13 M€ pour Ville + 2 M€ pour la Roannaise de L'Eau.

Monsieur le Maire : Exactement vous avez mis 13 M€ pour la Ville.

Madame Riamon : J'ai juste ? Ouf.

Monsieur le Maire : Vous avez juste, et donc 13 M€ sur un mandat, Foch-Sully c'est 25 M€ sur deux mandats, donc il faut abandonner cet argument chère Madame pour dire que vous obérez les capacités financières puisque 25 M€ sur deux mandats cela correspond à moins de 13 M€ sur un mandat, un point partout, la balle au centre.

Madame Riamon : Là c'est la réécriture de l'histoire, non mais vous ne l'avez pas choisi, vous ne l'avez pas voulu.

Monsieur le Maire : Qu'en savez-vous ?

Madame Riamon : Non on ne peut pas dire cela et c'est aussi un des problèmes, parce que pourquoi j'insiste sur les études et l'anticipation des futurs mandats ou du futur mandat, sur le fait d'avoir une vision pour les vingt prochaines années, cela ne vous engage ni vous ni moi mais c'est très important pour éviter justement de se retrouver avec un trou des halles au milieu de la ville, parce qu'il peut arriver toute sorte de choses, c'est pour cela qu'on fait des études.

J'ai entendu votre humour autour des études ce n'est pas le sujet dont on traite ici, ce qui est important c'est cette anticipation, cette planification, c'est cette vision et j'insiste parce que vous avez beaucoup fustigé ce qu'on a pu faire au cours du mandat 2008-2014 mais au fond, vous vous en êtes largement servi et quand je vois aujourd'hui, par exemple les halles Mulsant, sujet et dossier difficile, je sais très bien qu'au cours d'un mandat, il peut arriver des tas de trucs, nous aussi on aurait bien aimé que les halles Mulsant sortent d'ici la fin du mandat en 2014 et vous, j'imagine que vous auriez bien aimé que les halles Mulsant sortent avant la fin de votre mandat précédent, elles peuvent sortir maintenant, cela fait partie des aléas.

Monsieur le Maire : Mais pourquoi est-ce qu'elles ne sont pas sorties sous votre mandat ? Parce qu'avec les halles Mulsant, vous aviez prévu des logements sociaux et que du coup vous n'aviez pas...

Madame Riamon : Non.

Monsieur le Maire : Mais si, pardon mais je préside OPHEOR, je connais les archives, je connais le dossier des halles Mulsant et c'était OPHEOR qui était l'opérateur de la totalité ...

Madame Riamon : Oui mais en logement mixte.

Monsieur le Maire : Les halles et les logements.

Madame Riamon : En logement mixte.

Monsieur le Maire : Peut-être mais toujours est-il que vous ne pouvez pas sortir des halles commerciales et vendre des mètres carrés commerciaux, si une part du coût n'est pas absorbée par du logement et ce n'est pas avec du logement social que vous pouvez absorber, c'est uniquement, enfin pas uniquement mais c'est prioritairement avec des logements en accession à la propriété, et c'est pour cela que ce n'est pas sorti parce que l'équilibre économique ne pouvait pas être atteint et si nous y arrivons aujourd'hui c'est parce qu'effectivement nous avons mis un promoteur privé là-dedans et qu'il y retrouve son compte. Ce sont les logements qui vont financer en partie la partie commerciale qui sera certes achetée par les commerçants mais qui sera achetée à un tarif qui est le tarif de Roanne alors que si cela aurait dû être le tarif du marché de la réalité des coûts ce n'était pas possible, donc une partie des coûts est absorbée par la partie immobilière.

Bien sûr qu'on, je ne veux pas dire qu'on s'inspire, mais il me semble avoir démontré avoir une certaine vision en matière d'investissement au niveau de la Ville de Roanne sinon nous n'aurions jamais fait, et le Scarabée, et le cinéma ... Nous avons sûrement par contre des divergences parce que vous avez une vision qui est différente de la nôtre, donc oui on anticipe, on est en train de préparer d'abord les choses que nous avons programmé il y a déjà maintenant plusieurs années, et certaines comme Foch-Sully dès 2013, 2012 vous avez dit mais dès 2013 je rectifierai plutôt, maintenant si on commence à se projeter sur 2026-2032 c'est encore un petit peu tôt quand même, on a le temps d'y réfléchir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de déclassement. Une enquête publique d'une durée de 15 jours sera organisée sur la base d'un dossier d'enquête publique et un commissaire enquêteur sera choisi pour la bonne réalisation de cette enquête.

## **19. Dénomination de voies - Boulevard Edgar Quinet - Approbation**

---

Madame Robin : Le promoteur ALILA a obtenu un permis de construire pour la création de logements qui sont situés, qui seront situés au 72, boulevard Edgar Quinet, ceci concerne la construction de 2 immeubles collectifs et de 34 logements pour ces immeubles collectifs et de 11 maisons individuelles.

Je pense que vous voyez tous où c'est, c'est un terrain qui est traversant entre le boulevard Edgar Quinet et la rue Branly. A ce titre, deux voies vont être créées au sein de cette opération afin de desservir les logements, une voie qui va relier le boulevard Edgar Quinet et la rue Branly, donc ce sera la rue Suzanne Noël. Suzanne Noël qui est décédée en 1954 à l'âge de 76 ans et qui était la première femme chirurgienne esthétique au monde, qui a notamment réparé la face des soldats, on disait les gueules cassées, des soldats blessés lors de la Première Guerre mondiale. Puis une deuxième voie qui sera celle-ci l'impasse Suzanne Noël qui sera juste à côté. Dans cette délibération, il vous est précisé également que peut-être à terme ces deux nouvelles rues seront rétrocédées dans le domaine public de la Ville de Roanne, si l'opération se passe comme nous l'entendons.

Madame Dumoulin : Madame Robin nous allons évidemment approuver, je rappelle pour ceux qui ne savent pas, ceux qui ne m'ont pas toujours écoutée ou entendue sur cette thématique, nous avons en France seulement 2% des voies qui ont un nom au féminin donc vous voyez que nous avons encore de la marge pour arriver à la parité des noms.

Vous savez pourquoi je suis très intéressée par la question du nom que l'on donne au lieu dans nos cités ? Tout simplement parce que je reste persuadée que nommer c'est dire un peu qui nous sommes ou du moins on tente, on va dire qui nous sommes, aujourd'hui une occasion ratée, Madame Robin je ne veux pas vous contrarier mais quand même nous avons deux voies et nous aurions pu donner deux noms de femmes et deux noms différents, bon allez ce n'est pas grave, je ne vous en veux pas, Monsieur le Maire je vous fais deux propositions pour les prochaines fois, après vous ferez ce que vous voulez avec votre équipe.

Connaissez-vous Monsieur le Maire, Francine Rivollier ? Non, alors je vais vous dire qui est Francine Rivollier.

Monsieur le Maire : J'espère que ce n'est pas la grand-mère de Yohan.

Madame Dumoulin : Ah je ne sais pas s'il y a un lien de famille mais c'est possible je vais vous dire pourquoi, parce qu'en fait les deux femmes que je vais vous présenter ce soir, ce sont deux femmes qui sont en lien direct avec notre territoire.

Alors Francine Rivollier en 1944 elle est arrêtée à Pouilly-Sous-Charlieu pour fait de résistance. Elle va être déportée dans différents camps et va finir ce parcours de déportation au camp de Ravensbrück, elle va revenir et je tenais ce soir à lui rendre hommage. Elle est décédée il y a quelques temps mais nous avons la chance d'avoir cette œuvre, qui est une œuvre graphique de Monsieur Boris Golzio qui retrace la vie de Francine R.. Il n'a pas mis son nom de famille et je vous invite à découvrir Monsieur le Maire cet ouvrage, je pense qu'il doit être dans les médiathèques de l'Agglomération. C'est une proposition que je vous fais, c'est un très beau parcours de femme, un parcours d'engagement je crois que Francine avait bien compris très tôt qu'il fallait lutter évidemment contre la barbarie nazie.

Puis je vais changer de registre, je vous propose aussi pour les prochaines rues, le nom bien connu de Pauporté, mais quel Pauporté ? Je parle évidemment de Malvina. Malvina était chef d'entreprise avec son mari, tout le monde ici connaît la maison Jeanine Pauporté, qui était le prénom de leur petite fille et Malvina va être véritablement une cheffe d'entreprise puisqu'ils vont débiter les Pauporté en faisant simplement des chaussettes pour les soldats et ils finiront avec ce fleuron de l'industrie, à la fois roannaise et nationale, qui est la grande marque Jeanine Pauporté, comme le disait le slogan pour la femme active, dynamique et élégante, d'un seul mot la femme moderne.

Je tiens aussi à dire c'est très intéressant, puisque la maison Pauporté et Malvina Pauporté vont rapidement mettre en œuvre tout une logistique, on va dire de technologies du textile et ils vont utiliser dès les années 70, alors que cela vient d'exister, cela vient de se mettre en œuvre, toutes les technologies Lectra, qui sont de la haute technologie liée au textile et on avait là une femme qui avait bien compris que pour avoir de l'entreprise dynamique, il fallait se moderniser.

Je vous offre ce soir ces deux portraits, cela ne vous coûte rien simplement, vous pouvez y réfléchir pour les prochaines nominations de rue.

Monsieur le Maire : Merci de votre proposition, juste vous avez dit on a raté une occasion, non, on a même sciemment imaginez que nous donnions le nom d'une deuxième femme à une impasse, je pense que certains l'auraient mal interprété. C'est la raison pour laquelle, nous avons plutôt préféré donner le nom à la rue et comme l'impasse est à côté le même nom comme cela il n'y avait pas de mauvaise interprétation.

Par contre, j'enregistre vos deux propositions. Il pourrait y en avoir d'autres, nous étions, pas le week-end dernier mais le week-end d'avant à Saint-Romain-La-Motte, il y a eu aussi d'autres femmes résistantes, je pense à Madame Du Martray qui est à Saint-Romain-La-Motte, qui a un monument aux morts à son nom et qui d'ailleurs vient d'avoir une rose faite par la maison Dorieux à son nom et la Ville de Roanne a prévu pour la deuxième roseraie de mettre des roses de Madame Du Martray, donc Gilberte Du Martray dans cette roseraie.

En tout cas Francine Rivollier, je ne connaissais pas, Malvina Pauporté, je connaissais Pauporté mais Malvina non, c'est une bonne idée.

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire si vous me permettez, je crois qu'aussi il serait intéressant de *inaudible* cette ville qui contrairement à d'autres mairies autour de nous l'ont fait, nous n'avons pas de rue qui pourrait mettre à l'honneur je dirais les justes parmi les nations, là aussi il y a des femmes qui sont reconnues comme justes par l'Etat d'Israël, je crois que cela serait intéressant aussi de les mettre à l'honneur à Roanne.

Monsieur le Maire : C'est entendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la dénomination des voies ci-dessus.

## 20. Adhésion au Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé - Approbation

---

Madame Loughraieb : Le réseau des villes santé OMS a été mis en place en 1990 et il a maintenant 32 ans. Il a pour but de soutenir la coopération entre les villes qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de la vie urbaine. Il rassemble aujourd'hui une centaine de villes françaises qui se regroupent dans un but de prévention de la santé et de réduction des inégalités de santé en intégrant la santé dans les politiques locales.

La santé selon l'OMS, sa définition est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne constitue pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Depuis de nombreuses années, la Ville de Roanne s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé à travers de nombreuses actions, que ce soit sur l'habitat, l'urbanisme, l'environnement, la nutrition, la santé mentale avec le CLSM de Roannais Agglomération, le handicap, le sport, la santé au travail.

C'est aussi le contrat local de santé à l'échelle de l'agglomération signé avec l'ARS en 2016, sans oublier plus récemment des actions initiées dans le cadre de la lutte contre le COVID et on peut citer aussi l'action de la Ville de Roanne pour la mise en place du cabinet d'ophtalmologie Ophta Roanne.

On le voit bien la santé et la prévention de la santé sont des sujets très transversaux. Etre membre du réseau ville santé OMS a beaucoup d'avantages et permet un échange d'expériences avec d'autres villes adhérentes, une coopération par des rencontres et des actions communes, un accès à des études, des documentations, des groupes de travail et la participation gratuite à des colloques, un soutien technique grâce au partenariat du réseau avec des acteurs comme la direction générale de la santé, la santé publique France, le ministère de la santé et bien d'autres organismes.

Le montant de la cotisation pour adhérer aux villes santé OMS s'élève pour 2022 à 470 €. La Ville de Roanne devra être représentée au sein de cette association par un élu et un technicien municipal.

Madame Dumoulin : Nous n'allons pas nous opposer à cette proposition d'adhésion. Nous avons lu avec attention les différents items qui animent cette proposition, alors on a l'impression qu'il y a des mots-clés, très mélioratifs, prospérité, paix, sécurité ... et puis il y a le mot valeur qui apparaît à un moment, alors j'ai l'impression quand même que tout cela reste très flou, très abstrait. Nous n'avons pas ici de mesures très concrètes qui s'expriment mais en matière de santé, je pense que Madame Loughraieb sera d'accord avec moi, je dirais que la valeur, puisqu'on parle de valeur dans ce texte, la valeur qu'il faut privilégier et qui prime aujourd'hui c'est bien celle de l'égalité, je dirais l'égalité face à l'accès aux soins. Concrètement que faisons-nous pour aujourd'hui accélérer l'accessibilité pour tous à tous les soins ?

Aujourd'hui Monsieur le Maire, vous savez aussi bien que moi, *inaudible* sur le roannais *inaudible* concitoyens qui n'ont pas de médecin traitant, c'est inquiétant parce que les médecins nous le disent assez régulièrement, parce que cela signifie qu'il y a des prises en charge tardives ou même parfois des prises en charge de soins qui n'existent pas.



Nous espérons, c'est le souhait que l'on exprime, bon certes l'adhésion n'est pas très élevée mais nous espérons que cette adhésion permette peut-être d'aller à la rencontre d'autres territoires, qui pratiquent peut-être des choses innovantes, que nous, nous n'avons pas ici, je crois que c'est l'occasion de dire que cette adhésion ne peut pas se contenter d'être un logo, même si c'est un logo positif de communication, je crois que derrière on pourrait, cela serait peut-être l'occasion, ensemble, c'est une proposition vous voyez ce soir je ne suis pas avare de propositions, mes camarades dirons d'ailleurs que je ne suis pas avare vraiment, mais je suis ce soir riche et généreuse de propositions, c'est sans doute l'occasion de réfléchir, ensemble, au sein de ce Conseil, sur des questions qui touchent justement à notre santé et sur ce que ici, ensemble, même si la santé n'est pas une compétence municipale, la santé aujourd'hui c'est extrêmement large avec un potentiel d'actions très variées, je crois qu'il est temps que nous réfléchissions ensemble sur la question de nous, de notre santé et de notre cité.

Monsieur le Maire : C'est beau mais ce n'est pas très concret si je peux me permettre. Je pense que personne n'a la solution, si quelqu'un avait la solution, parce qu'on n'est pas les seuls dans cette situation de désertification médicale et on va dire que 70% du territoire national est touché par cette désertification médicale.

70% du territoire est touché parce que depuis des décennies, les pouvoirs publics nationaux n'ont pas pris les bonnes décisions, ils en ont pris, ils n'ont pas pris que des mauvaises, mais ils n'ont pas pris les bonnes décisions.

Les choses sont en train d'évoluer et d'ailleurs, je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il n'est pas impossible que d'ici 10 ans, nous ayons pléthore de médecins, ce qui va poser d'autres problèmes, parce qu'à force d'ouvrir les vannes trop fortes, on peut se retrouver avec des médecins qui auront du mal à vivre.

Toujours est-il qu'on n'est pas encore dans cette situation et qu'on aimerait bien en avoir davantage, on est tous conscients de cela. Nous avons aussi, il faut le dire, parce qu'on ne peut pas passer son temps qu'à critiquer, en disant nous avons 11 000, 12 000 personnes qui sont sans médecin référent, nous avons la chance d'avoir un territoire qui est particulièrement bien desservi en matière d'offres de soins, nous avons un hôpital, nous avons une clinique, nous avons quand même encore une médecine libérale, bref il y a d'autres territoires qui sont beaucoup plus à la peine que nous et il faut savoir le reconnaître.

Maintenant quand on a dit cela, on n'a pas réglé le problème et nous avons depuis 2014 mis en place des outils à notre niveau, qui n'est pas celui de la ville d'ailleurs mais qui est surtout celui de l'agglomération, pour aider à faire en sorte que les médecins qui voudraient s'installer puissent le faire dans des conditions puisque c'est ce qu'ils souhaitent aujourd'hui, où ils ne sont pas seuls et donc nous avons aidé. On était encore il n'y a pas très longtemps à Riorges, pour aider à mettre en place une maison de santé, bref on a soutenu financièrement de nombreuses maisons de santé au niveau de l'agglomération, avec l'aide de la Région parce que c'est aussi un investissement très fort il faut quand même dire les choses, Monsieur Wauquiez quand il est arrivé à doubler le montant des aides offertes aux maisons de santé, c'est à dire deux fois plus que ce que proposait Monsieur Queyranne, cela aussi il faut savoir le saluer quand les choses vont dans le bon sens, bref des choses sont à faire.

Pourquoi est-ce qu'on décide d'adhérer au réseau français des villes de santé ? Parce que là encore, on ne trouvera pas la solution seul et c'est en participant à des réflexions communes avec d'autres villes, un peu semblables aux nôtres, qui ont soit les mêmes difficultés, soit qui ont peut-être avancé plus vite que nous, que l'on trouvera peut-être des solutions qu'on pourra adapter chez nous. Cela ne va pas tomber du jour au lendemain, c'est vrai que ce n'est pas parce qu'on adhère que la semaine prochaine, qu'on va avoir des solutions à mettre en place, mais c'est en « réseautant », en essayant de réfléchir à plusieurs, que l'on pourra je l'espère, trouver des solutions qui nous permettront d'avancer un petit peu plus vite sur notre territoire. Ce n'est pas une grosse somme, vous l'avez vu, je ne sais pas combien c'est ?

Madame Loughraieb : 470 €.

Monsieur le Maire : 470 € par an, admettons 500 € par an, ce n'est pas très cher et cela va nous permettre d'avoir ces réflexions de participer à des colloques, à des réunions pour voir comment les autres font et ce que nous nous avons fait aussi, parce qu'on a des gens qui peuvent être intéressés par notre démarche que nous menons et c'est la raison pour laquelle j'ai dit, lorsque Maryvonne Loughraieb m'a proposé que nous adhérons à ce réseau, OK effectivement allons-y, après si on se rend compte que cela sert à rien, vous me connaissez, on arrêtera mais au moins on aura essayé quelque chose.

Madame Loughraieb : Effectivement, l'accès aux soins est particulièrement important mais ce n'est pas le seul déterminant de santé, je pense que nos comportements sont aussi des déterminants, l'environnement en est un aussi et dans le cadre des villes santé OMS, on traite de tout cela, il y a effectivement des groupes de travail sur l'accès aux soins.

Pour en revenir à ces accès aux soins, c'est un travail de longue haleine, nous avons commencé il y a longtemps de recevoir des internes deux fois par an. C'est une soirée qui est particulièrement appréciée où ils peuvent en dehors d'un contexte de travail, parler avec d'autres médecins, où on leur présente la ville et on parle beaucoup de cette soirée à la faculté. Après ils viennent, ils ne sont pas tous en fin d'école mais ils connaissent Roanne, ils reviennent. Monsieur le Maire vous a dit qu'on les avait aidés également à travailler dans de bonnes conditions, à être encadrés et cela commence à porter ses fruits puisque normalement d'ici le deuxième trimestre ou la fin de l'année, nous devrions avoir 2 ou 3 installations supplémentaires et nous en avons d'autres.

Le problème aussi est que la société a évolué, que les médecins ont évolué de la même façon que nous et qu'ils ne travaillent plus du tout comme le faisaient leurs prédécesseurs et qu'il y a beaucoup de femmes dans les facultés, il y a énormément de femmes qui sont médecins, qui font des enfants, qui souhaitent les élever et qui ne travaillent pas à temps complet. On ne peut pas leur en vouloir c'est comme cela, c'est l'évolution de la société.

Actuellement, un médecin qui part en retraite, il en faut presque trois pour le remplacer.

Nous avons fait des tas d'autres choses pour essayer d'attirer des médecins, il y a beaucoup de choses qui circulent sur les réseaux et notamment sur LinkedIn, nous avons fait un document, un livret sur l'offre de soins dans le roannais et ce livret est beaucoup partagé.

Monsieur le Maire : Affaire à suivre. Il faut désigner un élu et un technicien, donc le technicien nous vous proposons Claude Garcia, et l'élu bien évidemment Maryvonne Loughraieb, si tout le monde est d'accord, c'est parfait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Roanne au Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, la stratégie Villes-Santé OMS déclinée à travers le consensus de Copenhague 2020-2030, les orientations visées par Villes-Santé OMS, de désigner Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Conseillère Municipale et M. Claude GARCIA, responsable du service SASPDD de la Ville de Roanne représentant la Ville de Roanne au sein de l'association.

## **21. Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques – Versement d'un fonds de concours au S.I.E.L.-T.E. - Approbation**

---

Monsieur Bost : Ce soir je ne vous parlerai pas d'animal en ville, sur ce coup je laisse ma part au chien et je ne vais pas donner ma langue au chat pour autant car je ne suis pas avare de délibération intéressante moi aussi.

D'ailleurs en parlant de délibération intéressante, il y a la délibération de Roannais Agglomération qui date du 30 septembre 2021, qui a approuvé l'installation de quatre bornes électriques sur la Ville de Roanne et cette installation sera réalisée par Easy Charge dans le cadre d'une délégation de services publics.

Roannais Agglomération apporte 50% du montant de l'investissement de l'installation de ces bornes et les communes sont invitées à apporter le 50% restant, la Ville de Roanne étant concernée par l'installation de ces bornes, est appelée à mettre la main à la poche.

Il s'agit de l'installation de bornes 22-24 kilowatts ACDC, donc pas comme le groupe de rock mais le courant alternatif et courant continu, plutôt que des 22 kilowatts AC. Ces bornes là permettent une meilleure recharge, une recherche plus efficace mais par contre elles sont deux fois plus chère donc le coût de la borne 22 kilowatts AC est de 11 000 €, et le coût de la borne 22-24 kilowatts ACDC est de 22 000 €.

Néanmoins, Roannais Agglomération propose de porter le surcoût de ces bornes plus performantes donc notre investissement au niveau de la Ville de Roanne reste à hauteur de 50% de l'investissement d'une borne 22 kilowatts AC soit 5 500 € par borne. Roannais Agglomération va apporter un fond de concours au Siel, qui est l'autorité compétente en matière d'installation de bornes électriques, et la Ville de Roanne apportera un fond de concours à Roannais Agglomération pour rembourser une partie de l'installation de la borne.

Madame Chevillard : Peut-être plutôt une explication de vote, on va s'abstenir par rapport à ce rapport-là. C'est vrai qu'on est assez mitigé quand même sur l'utilisation de la voiture électrique, elle nous a été présentée un petit peu comme une alternative relativement intéressante pour protéger notre environnement, alors ce n'est pas moi qui le dit parce que je suis loin d'être compétente en la matière, mais à force de faire des recherches on se rend compte qu'en fait, les voitures électriques sont quand même des gros modèles et qu'au niveau environnemental cela n'a aucune conséquence sur notre environnement puisque c'est l'équivalent d'une voiture thermique donc niveau pollution, on n'a rien gagné du tout.

C'est vrai que notamment en ville, on reste sur l'alternative, en tout cas pour nous la plus intéressante, diminuer la place de la voiture, augmenter les transports collectifs et la place du vélo, même s'il y a des choses qui avancent mais encore plus cela serait intéressant donc nous on s'abstiendra sur ce rapport-là.

Monsieur le Maire : J'ai du mal à vous suivre, savez-vous quel est le modèle de véhicule électrique le plus vendu en France ? C'est la Renault Zoé, si, j'ai les chiffres là, 25 700 exemplaires devant le modèle Tesla, 24 911 exemplaires et la Peugeot 208, 18 949. Quand vous dites que ce sont des gros véhicules pardon moi je roule depuis 10 ans avec une Zoé, ce n'est pas un gros véhicule donc il faut regarder les chiffres et je vous invite à utiliser Google et aller regarder quel est le véhicule le plus vendu. C'est la Zoé et regardez dans les rues de Roanne, bien sûr si vous prenez des 4x4, des SUV qui sont hybrides, vous avez généralement une autonomie qui fait 30, 40, 50 km et derrière un gros moteur thermique, cela c'est une chose mais par contre, les véhicules 100% électrique on a des gros mais cela reste des petits véhicules, et c'est cela qui me paraît intéressant.

Maintenant si vous préférez que les gens roulent en diesel et bien continuons mais je pense qu'en termes de rejet des émissions de CO2, c'est mieux de rouler en véhicule électrique qu'en véhicule thermique.

Madame Chevillard : Je l'ai dit tout à l'heure je suis loin d'être une experte donc c'est un sujet qui m'intéresse et je suis allée voir sur internet bien évidemment et j'ai récupéré une vidéo qui est d'ailleurs très intéressante et que je conseille à chacun, c'est Nicolas Meilhan qui est ingénieur de formation, qui est spécialiste des voitures électriques et qui est conseiller scientifique auprès de France énergie. Je récupère les informations de cette vidéo-là et aujourd'hui, il le dit très bien, le marché c'est des grosses voitures donc avec des grosses batteries et donc au niveau environnemental, on ne gagne rien du tout.

Monsieur le Maire : Faites sur Google voiture électrique la plus vendue en France en 2021 vous avez la réponse et vous cumulez. Alors même si la Tesla en plus modèle 3 ce n'est pas une grosse voiture, c'est une voiture plus importante que la Zoé, elle est beaucoup plus chère cela je vous le concède mais si vous cumulez entre la Peugeot 208 et la Zoé vous êtes quand même donc à 45 000 véhicules et loin devant les 24 000 de la Tesla donc nous continuerons à implanter des bornes électriques pour recharger les véhicules.

Madame Riamon : Je voulais simplement dire qu'en fait on ne peut pas comparer un élément avec l'autre hors du contexte, en fait c'est une question globalement de substitution énergétique, il faut d'abord baisser les consommations quelles qu'elles soient et en mobilité aussi, dans la mobilité le nombre de kilomètres qu'on fait en général joue énormément sur l'impact environnemental, quel que soit le véhicule qu'on utilise et ensuite on recherche une substitution énergétique à partir d'énergies renouvelables. Si on a de l'électricité, la seule chose qui compte vraiment c'est que cela soit à partir de l'énergie renouvelable.

Je suis d'accord pour reconnaître ici et je pense que personne ne le contestera, qu'il y a énormément de progrès à faire sur l'impact environnemental des piles et je crois que dans ce domaine-là les piles à hydrogène sont une voie intéressante, je dis "je" parce que je ne veux engager personne d'autre ici, mais on ne peut pas opposer me semble-t-il un élément à l'autre frontalement, c'est tout un ensemble de stratégies énergétiques qui permet de continuer à se déplacer quand on en a besoin et qu'on ne peut pas faire autrement avec un véhicule à roues, un véhicule motorisé et ensuite de substituer l'énergie en ayant fait des économies d'énergie.

Je me permets d'insister parce que souvent on a des interventions trop partielles par rapport à la question posée et j'ai plaisir à dire ici, Monsieur le Maire, qu'après la Zoé que j'ai eue comme vous, là je choisis la Twingo parce que je pense aussi que cela va contribuer à mes économies d'énergie. Mais je dis cela parce que j'y réfléchis aussi dans ma vie quotidienne comme vous et comme d'autres. Je n'ai pas d'action chez Renault.

Madame Petit : Pour revenir à des considérations écologiques, il faut quand même rappeler aussi que Bruxelles va imposer probablement d'ici 2035 le zéro émission à CO2, ce qui veut dire que tous les véhicules diesel ou essence seront interdits à partir de 2035. De fait, c'est une délibération qui va dans le sens du futur et je pourrais ajouter que par rapport aux made in France puisqu'on parle de la Zoé, qui est effectivement le véhicule le plus vendu, il faut savoir que les batteries sont fabriquées en France dans le 78 et que les moteurs eux sont fabriqués à Cléon dans le 76, c'est donc aussi du savoir-faire et de la fabrication française qu'on met en avant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'implantation de trois bornes de recharge 22/24 kW AC/DC à Roanne situées aux abords du square Mozart, du carrefour bd Blanqui/rue de Villemontais, du parking de la Berge, d'attribuer un fonds de concours au S.I.E.L.-T.E. d'un montant de 5 500 € par borne à cet effet soit 16 500 € et d'approuver l'installation d'une borne de recharge 50 kW AC/DC située rue du Château. L'installation de cette borne est totalement prise en charge financièrement par Easy Charge.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

M. Lassaigne et M. Dorange ayant donné pouvoir à M. Murzi, Administrateurs du S.I.E.L.-T.E., n'ont pas pris part au vote.

## **22. Aménagement de la rue Julien Vachet - Convention de prestation de services et de financement avec la Ville de Riorges - Approbation**

---

Monsieur Rivollier : Nous avons en limite communale plusieurs voiries mitoyennes avec la Ville de Riorges, aussi la répartition des frais liés à l'entretien de celles-ci fait l'objet d'une convention signée en date du 15 avril 2021.

Cependant lorsqu'il y a des travaux de rénovation comme c'est le cas rue Julien Vacher, ces travaux doivent faire l'objet d'un accord spécifique sur la répartition des coûts des travaux. Les Villes de Roanne et Riorges ayant décidé de procéder à plusieurs réaménagements dans cette rue et compte tenu des caractéristiques de trafic et de cette situation, il est prévu un financement des travaux partagés entre les deux villes à 50-50 dans le cadre d'une convention de cofinancement.

Ainsi, il est convenu que la Ville de Roanne participe au cofinancement des travaux de la rue Julien Vacher avec sa mise en sens unique, estimé à un coût total de 136 929,44 € T.T.C., la participation de la Ville de Roanne est calculée sur le montant T.T.C. des travaux déduction faites du F.C.T.V.A. qui sera récupéré par la Ville de Riorges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de co-financement à intervenir avec la Ville de Riorges.

## **23. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 1er trimestre 2022 - Compte-rendu**

---

Madame Brun : Comme habituellement un bilan récapitulatif vous est communiqué sur les déclarations d'intention d'aliéner, la DIA déposé et des décisions de préemption ou non. Pour la période du premier janvier au 31 mars 2022, on décompte 326 DIA, pour un montant global de transactions de 40 773 243,40 € et sur ces 326 DIA, une a fait l'objet d'une préemption pour la Ville de Roanne, il s'agit du bien immobilier au 2, quai du Renaison pour un montant de 245 000 €.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## **24. Etat récapitulatif des acquisitions et des cessions 2021 - Approbation**

---

Monsieur Brasseur Minard : Comme chaque année nous devons présenter un bilan de toutes les acquisitions et cessions sur les communes de plus de 1 000 habitants, comme le précise l'article L-2241 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces acquisitions et cessions ont pour but l'amélioration de l'habitat et le cadre de vie dans les différents quartiers de la ville.

Pour l'année 2021, on peut dénombrer 16 acquisitions dans les secteurs Faubourg de Clermont, Centre, Port et Mulsant pour un total de 3 291 430,50 € frais de notaire inclus. Concernant les cessions, elles sont au nombre de 10, réparties entre le bâti et le non bâti pour un montant total de 1 471 295,09 €.

L'état des acquisitions et des cessions nous sont détaillées dans les documents annexes à cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2021

## **EDUCATION - JEUNESSE**

### **25. Chantiers éducatifs 2022 - Convention avec le Département de la Loire, SESAME et l'ANEF - Approbation**

---

Madame Prost Mallet : La Ville de Roanne développe une intervention spécifique par le biais des chantiers éducatifs en direction des jeunes de 16 à 25 ans, confrontés à des difficultés d'insertion sociale. Ce dispositif initié par le Département de la Loire a pour principal objectif d'offrir à ces jeunes l'accès à des travaux non qualifiés et ne relevant pas du secteur concurrentiel afin de percevoir un salaire.

Ils découvrent ainsi l'environnement du travail, acquièrent un début d'expérience professionnelle et sont rémunérés sur la base du SMIC horaire.

La mise en œuvre du chantier éducatif 2022 fait l'objet d'une convention dont vous avez pu prendre connaissance avec 4 signataires : la Ville de Roanne qui accueille le jeune au sein des services municipaux, avec un premier contrat de travail limité à 100 heures sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 et qui participe également à sa rémunération, le Département de la Loire qui participe également à la rémunération et qui assure la validation technique du contenu de chaque chantier, l'ANEF Loire contribue au recrutement et à l'encadrement des jeunes et prend en charge les 3 chantiers collectifs prévus pour une durée de 400 heures et enfin l'association SESAME assure la gestion administrative des contrats de travail et fiches de paye.

Le coût global de l'action s'élève à 28 160 €, prise en charge à 50% par le Département de la Loire et à 50% par la Ville de Roanne, soit 14 080 € pour chacun d'entre eux.

Un petit mot sur le bilan 2021 pour les chantiers éducatifs donc, la Ville de Roanne a accueilli 27 jeunes au total pour 1 412 heures de chantier, 11 jeunes ont réalisé 1 015 heures au sein de différents services municipaux et 16 jeunes ont effectué 397 heures dans le cadre 4 chantiers collectifs, donc les chantiers collectifs cela a été la peinture des clôtures de l'école Clermont et du Mayollet, la préparation de l'opération Roanne plage et le désherbage des allées de l'ancien cimetière.

Pour 2022, les 3 prochains chantiers collectifs prévoient de terminer la peinture de la clôture de l'école Clermont, remettre en peinture la barrière de l'école maternelle Wilson et enfin le désherbage et le nettoyage des allées de l'ancien cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Département de la Loire, l'Association Sésame et l'ANEF pour la mise en œuvre des chantiers éducatifs à hauteur de 1 600 heures pour l'année 2022.

## **26. Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy - Actualisation des tarifs de la buanderie - Approbation**

---

Madame Lapalus : Le Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy dispose d'un local buanderie équipé de 3 machines à laver et de 2 sèches linges mis à disposition des résidents.

Or, suite au renouvellement du marché de ses équipements, le prestataire a proposé des tarifs de jeton supérieurs aux prix jusqu'alors, il convient donc de réajuster comme suit les tarifs issus du catalogue 2022 qui ont été votés en décembre dernier. Le tarif du jeton à l'unité pour l'utilisation du lave-linge passe de 2,40 € à 2,60 € et pour le sèche-linge de 1,20 € à 1,30 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification sur ces deux lignes des tarifs de services annexes correspondant à la buanderie du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy.

## FINANCES – MOYENS GENERAUX

### **27. Défi Sport Famille - Tarifs d'inscription - Approbation**

---

Monsieur Passot : C'est une délibération qui me tient particulièrement à cœur et fort de son succès l'été dernier sur les Bords de Loire, la Ville de Roanne et la société roannaise Week&Sport renouvellent cet événement.

Cet événement aura lieu le 3 juillet prochain de 8h30 à 16h30 et ceci sur 3 sites.

En effet Week&Sport et le service des sports, coorganisateur de l'évènement, propose un événement sur ces 3 sites, l'esplanade des Bords de Loire avec 5 disciplines, départ du run and bike, un départ du canoë, un parcours aveugle, une épreuve arts du cirque et un espace jeux libres mis à disposition par Décathlon.

Ensuite on aura la nouveauté des 2 autres sites, au niveau de la base nautique René Captier, c'est à dire vers la base canoë kayak, on aura donc du tir à l'arc, de la pétanque, du basket-ball et enfin sur l'espace Varennes, zone d'activités de pleine nature avec une course d'orientation disc golf et un parcours aventure. Cela concernera 140 duos, l'année dernière on avait 91 duos et cela concerne un parent avec un enfant. L'âge ira de 6 ans à 13 ans, une nouvelle catégorie 11-13 ans qu'on n'avait pas l'année dernière.

Pour ceci il y aura une participation au défi sport famille qui reste inchangée et qui s'élèvera par duo, en fonction du quotient familial, gratuit inférieur à 450 €, 10 € pour l'échelle 450 à 900 € et 20 € supérieur à 900 € donc l'inscription et le paiement seront effectués en ligne le tarif comprendra l'inscription, l'accueil, le goûter de l'après-midi ainsi qu'un cadeau pour chaque participant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs proposés, et de dire que le règlement des inscriptions sera encaissé par le biais d'une plateforme de paiement sécurisé sur le compte D.F.T. (Dépôts de Fonds au Trésor) de la régie concernée.

### **28. Evénement Urbana.rt 2022 - Déplacement à Reutlingen - Prise en charge des frais de transport - Approbation**

---

Madame Petit : Les 28 et 29 mai prochain la Ville de Reutlingen avec laquelle nous sommes jumelés, organise l'événement Urbana.rt à destination des graffeurs street art.

Comme en 2021 où deux roannais avaient été invités à cet événement, à nouveau deux roannais vont être de nouveau invités à cette nouvelle édition, il s'agit de la gagnante de RJT challenge graf et le président du jury de ce même challenge, qui avait réalisé de nombreuses fresques dans la ville de Roanne.

Reutlingen va prendre à sa charge les frais de matériel artistique, les frais de bouche et d'hébergement, il nous est proposé ce soir pour la Ville de Roanne, qui souhaite soutenir cette initiative qui permet de faire rayonner évidemment nos talents, de proposer de prendre à sa charge dans la limite évidemment du prix le plus économique les frais de transport.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement des frais de transport des candidats roannais dans les conditions définis ci-dessus.

## **29. Subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de l'Arsenal - Approbation**

---

Monsieur Guillermin : L'Amicale Laïque de l'Arsenal est composée de nombreuses sections telles que billard, boule lyonnaise, marche ainsi que pêche.

Cette association contribue à l'animation de tout un quartier qui favorise le lien social puisqu'elle regroupe plus de 400 adhérents dont 200 roannais. L'année 2022 représente une date importante pour cette association car elle fêtera ses 90 ans. Pour marquer cet événement l'association prévoit la programmation de différentes animations les 24 et 25 septembre prochains. Afin de réaliser le programme retenu sur ces 2 jours l'Amicale Arsenal a sollicité une aide financière exceptionnelle qui sera d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque de l'Arsenal d'un montant de 400 €.

## **30. Convention de partenariat avec l'Amicale du Personnel inter-collectivités roannaises et Roannais Agglomération - Subvention de fonctionnement - Approbation**

---

Madame Fesnoux : L'Amicale du Personnel inter-collectivités roannaise est constituée des agents de la Ville de Roanne, Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau et OPHEOR mais aussi des agents qui sont à la retraite.

Elle a pour but de créer, développer des liens d'amitié entre ses membres, de proposer à ses membres des réductions sur des prestations locales, de venir en aide à ses adhérents à l'occasion d'un événement familial ou une difficulté temporaire.

La Ville de Roanne, dans un objectif d'équité de traitement de l'ensemble de ces acteurs associatifs, actualise l'ensemble des conventions de mise à disposition des locaux municipaux ou de partenariats et fixe une durée de conventionnement avec ces associations de 3 ans.

La Ville de Roanne souhaite maintenir son soutien à l'Amicale du Personnel et donc elle a soumis une nouvelle convention entre l'association, la Ville de Roanne et Roannais Agglomération. Cette nouvelle convention de partenariat abroge la convention renouvelable par tacite reconduction entre la Ville de Roanne et l'Amicale du Personnel. Dans cette convention, il a été demandé à l'association d'avoir recours à un cabinet d'expertise comptable pour approuver annuellement ses comptes dans le cadre de sa demande de subvention, ainsi l'association mobilisait une partie de la subvention municipale pour régler les honoraires de ce cabinet.

L'association a déposé en 2021 un dossier de demande de subvention auprès de la Ville de Roanne et a contractualisé avec un cabinet d'expertise pour la certification de ses comptes. Celle-ci a abouti et l'association doit néanmoins régler une facture de prestation de service d'un montant de 1 821,60 €. Donc dans un souci de respect des précédents engagements, la Ville de Roanne envisage l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association lui permettant de prendre en charge cette dépense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle convention de partenariat à intervenir avec l'Amicale du Personnel Inter-collectivités Roannaises et Roannais Agglomération, et alloue à l'Amicale du Personnel Inter-collectivités Roannaises une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 821,60 €.

### **31. Mise à disposition gratuite de la salle multi usages du Diapason à l'association des familles de l'école Clermont - Approbation**

---

Madame Dana Burnichon : Dans la continuité du soutien de plus de 2,5 M€ apportés à plus de 300 associations, 360 associations roannaises, soutien financier de formation, de communication, au déplacement, d'hébergement, nous avons souhaité délibérer sur la demande suivante : en effet après l'annulation l'année dernière, cause COVID, de leur traditionnel vide-greniers, l'association des familles de l'école Clermont, AFEC, a choisi d'organiser une nouvelle manifestation, une bourse aux jouets et vêtements. Cette manifestation, au-delà d'une simple collecte de fonds, permettrait également de créer de l'animation pour les enfants et de maintenir le lien entre les familles.

Néanmoins la gratuité annuelle est accordée aux associations dès lors que l'événement organisé ne prévoit pas de recettes. Certes, on ne parle pas de gros sous à partir d'un certain chiffre tout le monde écoute, mais pour les associations toute économie est bienvenue.

Aussi, toujours soucieux de soutenir autant que faire se peut matériellement et moralement les actions à l'école, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir examiner et approuver la mise à disposition gratuite de la salle du diapason pour l'association des familles de l'école Clermont pour l'organisation de la bourse aux jouets et vêtements les 4 et 5 juin prochains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition gratuite de la salle du Diapason pour l'association des Familles de l'Ecole Clermont pour l'organisation de sa bourse aux jouets et vêtements les 4 et 5 juin prochains.

### **32. Animation évènement "100 % plaisir 100 % santé : Climat-pollution-santé : agissons autrement" - Tarifs de participation - Conventions de mécénat et de partenariat - Approbation**

---

Madame Loughraieb : Tout à l'heure nous parlions d'environnement et de comportement de chacun d'entre nous, et là nous sommes tout à fait dans le thème puisqu'il s'agit de la reprise, après 2 ans d'interruption due au COVID, de l'événement 100% plaisir 100% santé, mis en place par la Ville de Roanne depuis 2017.

Cet événement a attiré chaque année un public nombreux dans les jardins Pralus, au parc du Renaison et dans le jardin des trois cabanes. Nous souhaitons le pérenniser avec des objectifs tels que la sensibilisation et la promotion de la santé, la promotion du développement durable et le respect de l'environnement, la mise en place d'initiatives locales et la fédération des acteurs locaux.

Chaque année les thèmes sont différents, en 2017 c'était « zéro pesticide 100% santé », en 2018 « 100% plaisir 100% santé une alimentation saine pour une vie saine » avec un ciné débat à l'Espace Renoir où 300 personnes étaient présentes lors de la projection du film « Sugarland », en 2019 « consommons autrement » et une conférence avec Pierre Rabhi a attiré 1 900 personnes.

Cette année, cet événement aura donc lieu le 23 et le 26 juin prochain et le thème retenu est le climat, environnement, santé agissons autrement, avec deux temps forts le jeudi 23 juin avec une conférence de Yann Arthus Bertrand au scarabée. 1 900 places sont prévues avec un prix d'entrée de 8 € par adulte et de 5 € pour les moins de 18 ans. Le dimanche 26 juin sera une journée d'animations gratuites au parc du Renaison dans les jardins Pralus et également le jardin des trois cabanes, en partenariat financier, entre autre, avec François Pralus, Transdev et le Rotary. Des ateliers seront mis en place autour de nos habitudes et de leurs impacts sur notre santé ou notre environnement, des producteurs locaux seront présents, il sera question de bien-être, de tri, de revalorisation de produits. Parallèlement, des projections de films sont prévues au cinéma le Renoir. Le 9 juin à 20h ce sera un film « une fois que tu sais » réalisé par Emmanuel Kaplin et le 15 juin ce sera « Legacy notre héritage » le nouveau film de Yann Arthus Bertrand.

Les dépenses prévisionnelles se montent à 23 000 € pour des recettes prévisionnelles de 21 000 €, des contacts ont encore été établis avec d'autres partenaires financiers éventuels et nous attendons des réponses.

Vous avez pu voir dans les projets de convention que nos partenaires sont très nombreux.

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire permettez-moi quelques petites questions en faisant court, je me suis intéressée à l'association de la « vallée de la millière » étant donné qu'on apprend dans la délibération, je lis que Monsieur Arthus Bertrand intervient pour le compte de l'association de la « vallée de la millière » à hauteur de 16 000 €, enfin 10 000 € versés sous forme de dons à l'association, c'est cela en fait ? Vous versez un don à l'association.

J'ai cherché, je trouve bien un site où on me parle de la « vallée de la millière » mais je n'arrive pas géographiquement à situer cette vallée, je suppose que ce n'est pas une vallée virtuelle parce que je lis que c'est un lieu de biodiversité, je lis aussi que cela appartient, que la terre appartient à Monsieur Arthus Bertrand, est-ce que vous pourriez nous apporter quelques précisions sur, la question elle est simple, on fait un don de 10 000 € mais à qui ?

Monsieur le Maire : On fait un don, d'après ce que je sais, à une fondation présidée par Monsieur Arthus Bertrand, qui porte ce nom-là plutôt que de payer l'intervenant sous forme d'une prestation intellectuelle.

Madame Dumoulin : *hors micro.*

Monsieur le Maire : Oui cela s'appelle comme cela, ce n'est pas moi qui choisis le nom.

Madame Dumoulin : Ce n'est pas la question, c'est que je ne sais pas où cela est.

Monsieur le Maire : Peu importe si cela s'appelait le sommet du Mont Blanc, cela peut s'appeler le sommet du Mont Blanc, ce n'est pas pour autant qu'il y habite.

Madame Dumoulin : Monsieur le Maire on ne s'est pas compris, c'est qu'on me parle sur le site d'un lieu de biodiversité mais où ? Moi je veux bien soutenir un lieu de biodiversité, il n'y a pas de problème mais où est-il ?

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas de soutenir un lieu ...

Madame Dumoulin : Ah bon, je n'ai pas compris alors.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'indemniser le déplacement et la prestation d'un conférencier connu et qui nous dit je ne demande pas à être payé pour cela, je demande simplement à ce que vous donniez cette somme à la fondation que je préside, apparemment on me dit que c'est dans les Yvelines.

Madame Loughraieb : Et c'est dans le cadre de sa fondation Good Planet.

Monsieur le Maire : Il a acheté 28 hectares dans les Yvelines qu'il souhaite préserver et j'imagine que cet argent va servir à préserver cela, mais comme c'est une conférence je vous invite à y aller et à lui poser la question, je ne le connais pas, je ne l'ai jamais rencontré mais je pense que c'est quelqu'un capable d'attirer du monde et d'avoir une intervention qui sera sûrement remarquable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la tarification proposée pour la soirée conférence du 23 juin.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

## INTERCOMMUNALITE

### **33. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Décret Tertiaire - Convention constitutive du groupement de commandes avec Roannais Agglomération – Approbation**

---

Madame Troncy : Afin de répondre à leurs obligations de maîtrise de l'énergie imposées par le décret tertiaire du 23 juillet 2019 et d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie pour les bâtiments tertiaires ou ensemble de bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, la Ville de Roanne et Roannais Agglomération ont décidé de constituer un groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage commune, pour la mise en œuvre dudit décret, étant précisé que le suivi de ses obligations sera assuré par l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire.

A cet effet, il est nécessaire qu'une convention constitutive soit passée entre les parties concernées, document qui vous est soumis en annexe de la délibération, prévoyant notamment que la Ville de Roanne aura le rôle de coordinateur de ce groupement et sera chargé de la passation des marchés et de l'organisation de la Commission d'Appel d'Offres et que les marchés passés sous forme d'accords-cadres, une fois signés et notifiés seront ensuite gérés par chaque collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la constitution d'un groupement de commandes à intervenir avec la Ville de Roanne et Roannais Agglomération relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du décret Tertiaire et désigne la Ville de Roanne comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 54.

La secrétaire,



**Christine CHEVILLARD**

Le Maire,



**Yves NICOLIN**

Président de Roannais Agglomération